



CHÊNE-BOURG DEMAIN

février 2008



Premières propositions des habitants:

Mobilité

Gestion des déchets

Nature et environnement

Enfants et jeunes

Sécurité et ordre public



Editorial

Notre commune s'est engagée résolument en faveur d'un développement durable. En réponse aux recommandations internationales, Chêne-Bourg construit son Agenda 21 communal en associant largement sa population à cette démarche.

Je me réjouis de constater que de nombreux habitants, jeunes et moins jeunes, de nationalité suisse et étrangère, se sont réunis et se réunissent encore actuellement pour contribuer, ensemble, à réfléchir sur notre qualité de vie et construire un avenir «durable» pour notre commune.

Cette plaquette, diffusée dans tous les ménages de la commune, présente le fruit du travail des premiers groupes de réflexion. Avec le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg, ceux-ci ont permis de mettre en forme une série de 34 propositions d'action concrètes dans cinq des dix domaines d'action jugés prioritaires pour notre commune. Les fiches-actions ont été remises en mai 2007 au Conseil municipal. Vous pouvez prendre connaissance de ces propositions dans ce document qui les résume de manière très lisible et illustrée.

Les élus se sont saisis des propositions d'actions afin de les traiter au sein des commissions municipales ad hoc depuis le second semestre de l'année 2007. Les décisions formelles, les mises en place de ces actions ainsi qu'ultérieurement les résultats obtenus, feront l'objet de communications publiques.

Fort de ce succès dans la participation citoyenne, nous avons décidé de poursuivre sans délai les travaux de l'Agenda 21 en offrant aux habitants intéressés l'opportunité de réfléchir sur cinq autres domaines d'actions prioritaires pour Chêne-Bourg. C'est ainsi que de nouveaux Ateliers du futur se réunissent depuis la fin de l'année 2007. D'autres habitants peuvent encore rejoindre l'un ou l'autre de ces groupes.

Je remercie tous les acteurs de l'Agenda 21 et en particulier les habitants, représentants de la «société civile», pour leur enthousiasme à mettre en œuvre le développement durable à Chêne-Bourg.

L'Agenda 21 se construit avec vous, pour vous et pour vos enfants. Merci de votre participation!

Pierre Debarge

Conseiller administratif
en charge de l'Agenda 21 communal



Préface



En ce XXI^e siècle, nos sociétés se doivent de faire face à un nombre croissant de défis afin de préserver leur milieu de vie. L'énorme influence de l'homme sur les systèmes naturels, la vitesse des changements économiques et l'intensification des échanges à l'échelle mondiale, exigent des réponses adaptées et tournées vers l'avenir.

Le développement durable, qui a été défini comme l'intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement, n'est aujourd'hui pas seulement une option possible, elle est devenue une condition incontournable du bien-être et du vivre ensemble.

Les stratégies de développement durable aux niveaux international et national se multiplient certes depuis longtemps, mais leur mise en œuvre dépend très largement d'un engagement des acteurs au niveau local.

Depuis 2002, le Conseil municipal de la commune de Chêne-Bourg s'est engagé dans la voie du développement durable au travers d'un Agenda 21. Se voulant cohérent avec les défis planétaires, cet instrument constitue la première étape d'une stratégie locale de développement destinée à assurer le progrès et le bien-être futur de la commune et de ses habitants.

A travers ses Ateliers du futur, la commune de Chêne-Bourg s'est par ailleurs distinguée en adoptant une approche qui implique le plus grand nombre d'acteurs, afin que la définition du vivre ensemble soit conjugée avec une participation citoyenne accrue. Ainsi, à la diversité des enjeux abordés répond la diversité des acteurs impliqués, comme en témoignent certaines propositions faites sur la solidarité et les échanges entre les générations.

Au vu de la qualité du travail accompli par Chêne-Bourg dans l'application des principes du développement durable, je ne peux que me réjouir et louer les actions entreprises pour répondre aux besoins des générations présentes et à venir.

Pierre-François Unger

Conseiller d'Etat

Sommaire

Développement durable et Agenda 21	4
Qu'est-ce que le développement durable?	4
Un Agenda 21 ? Pour passer de la théorie à la pratique!	6
L'Agenda 21 de la commune de Chêne-Bourg	7
Comment est-il organisé?	7
Les principales étapes déjà franchies	8
Le Forum I: un vaste remue-méninges	9
Les dix domaines d'actions prioritaires pour Chêne-Bourg	10
L'étape 1 de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg	12
Le Forum II et les premiers Ateliers du futur	12
Les travaux du Comité de pilotage	13
La forte implication des habitants de Chêne-Bourg	13
Résumé des 34 propositions concrètes	14
Avertissement	14
La structure d'une fiche-action	15
Titres des propositions	16
« Mobilité »	18
« Gestion des déchets »	25
« Nature et environnement »	29
« Enfants et jeunes »	33
« Sécurité et ordre public »	36
Propositions inter-ateliers	41
Etape 2: c'est parti!	43
Forum III: la participation citoyenne au rendez-vous	43
Les cinq Ateliers du futur de l'étape 2	43
Le Comité de pilotage de l'étape 2	45
Informations et contact	45

Impressum

Brochure éditée par la commune de Chêne-Bourg (janvier 2008) et distribuée dans tous les ménages de la commune de Chêne-Bourg

Rédaction
bureau ECO21
(Rémi Merle, Jean-Bernard Lachavanne, Raphaëlle Juge)

Crédits photographiques
Jean-Paul Levay, Rémi Merle, Mathieu Petite, Isabelle Voser-Junod, Philippe Grandjean, TSR, www.freefoto.com

Impression sur papier recyclé par Médecine & Hygiène, Chêne-Bourg

Développement durable et Agenda 21

Qu'est-ce que le «développement durable» ?

- ➔ C'est une nouvelle vision du monde
- ➔ C'est une nouvelle façon de se comporter
- ➔ C'est une gestion des ressources de la planète qui ne met pas en péril les bases naturelles de la vie
- ➔ C'est une priorité accordée à la précaution et à la prévention plutôt qu'à la réparation
- ➔ C'est un pari à gagner pour les générations futures

En bref, une économie performante et une société solidaire dans un environnement qui garantit santé, qualité de vie et bien-être à long terme.

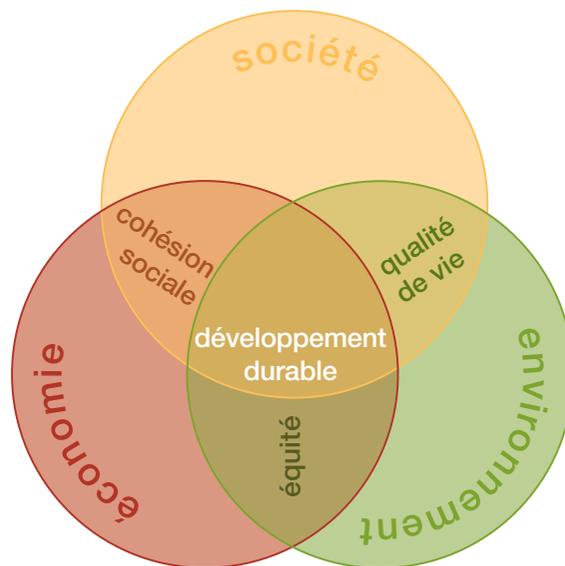
La définition officielle est :

« Un développement est durable s'il garantit que les besoins de la génération actuelle sont satisfaits sans porter préjudice aux facultés des générations futures de satisfaire leurs propres besoins ». (Commission Bruntland 1987)

La compatibilité entre «Economie», «Société» et «Environnement»

Aujourd'hui, la notion de développement durable est souvent illustrée par trois cercles imbriqués, qui représentent les trois logiques à l'œuvre dans tout acte de développement :

- ▶ la logique économique, liée à la création de richesses et à l'amélioration des conditions de vie matérielles ;
- ▶ la logique sociale, englobant les domaines de la santé, de l'éducation, de l'habitat, de l'emploi, de l'équité intra- et inter-générationnelle ainsi que la prévention de l'exclusion ;
- ▶ l'éco-logique, qui a trait à la préservation de l'environnement, des espèces et des ressources naturelles (matière et énergie).



Le modèle du «stock de capital»

En complément du modèle des trois cercles, le modèle du «stock de capital» (mis au point par la banque mondiale en 1994), constitue une autre référence pour la politique suisse de développement durable. Il se base sur l'hypothèse qu'il existe trois «stocks de capital» :

- ▶ le stock «environnement» (air, eau, biodiversité, fertilité des sols, etc.),
- ▶ le stock «économie» (usines, machines, infrastructures en général...)
- ▶ le stock «société» (santé, éducation, connaissances, sécurité, ...).

Le «capital de durabilité» est constitué par la somme de ces trois stocks de capital :

Capital (C.) Durabilité = C. Environnement + C. Économie + C. Société

Une collectivité est durable seulement lorsqu'elle est capable de maintenir la base de sa prospérité de génération en génération. Dans ce objectif et selon le modèle du «stock de capital», la valeur agrégée de ces trois capitaux doit être maintenue constante

au cours du temps (dos Furtafo, 2000). Bien entendu, l'idéal est qu'aucun de ces capitaux ne soit entamé (réduit) afin que la collectivité se contente de vivre des intérêts générés par les capitaux dont elle dispose.

Le Conseil fédéral admet une interchangeabilité limitée entre les différents stocks de capital, pour autant que les limites critiques pour chacun des stocks de capital ne soient pas dépassées. Ces limites critiques, telles que les normes écologiques concernant la santé (pollution atmosphérique), les normes sociales (égalité des chances, revenu minimum, conditions de vie dignes, etc.), ou la garantie du respect des droits humains constituent des exigences minimales et des seuils non négociables.

(Source: Office fédéral du développement durable, www.are.admin.ch)



Les Bois des Aulnes
Statue réalisée par Laurent-Dominique Fontana, acquise en 2004 par la commune de Chêne-Bourg; on peut l'admirer dans le Parc Floraire, près de la mairie.

Un but constitutionnel

Pour la Confédération et les cantons, le développement durable n'est pas une tâche facultative. L'article 2 de la Constitution fédérale élève le développement durable au rang de but constitutionnel et l'article 73 (Développement durable) demande à la Confédération et aux cantons d'œuvrer « à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain ». A défaut de loi spécifique, ces dispositions de la Constitution ont essentiellement une fonction de vision, destinée à guider les interventions sur le terrain.

De nombreux défis se concrétisent au niveau local. Les cantons et les communes fournissent de ce fait une contribution centrale à la mise en œuvre

du développement durable en Suisse. Ils jouent un rôle important pour informer, sensibiliser et mobiliser le public par rapport au développement durable. Leurs approches de mise en œuvre locale de la conception directrice sont très diverses et ne portent pas toujours le nom d'« Agenda 21 local ». Mais les participants ont le même objectif partout en Suisse: s'engager, par le partenariat, sur le chemin d'un développement économique durable, compatible avec les impératifs environnementaux et équitable en termes sociaux.

Où en est-on dans les cantons et à Genève ?

L'Office Fédéral du Développement Territorial (OFDT-ARE) recense des démarches de développement durable dans les cantons suivants:

Argovie, Bâle-campagne, Bâle-ville, Berne, Fribourg, Genève, Jura, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Tessin, Valais, Vaud et Zürich.

Le canton de Genève est le premier canton suisse à avoir adopté une loi pour la mise en œuvre du développement durable*. A l'article 7 « Agendas 21 communaux » il est spécifié que « L'Etat soutient et encourage la mise sur pied dans les communes de programmes spécifiques en vue d'un développement durable dans leur domaine de compétence ». Selon l'Office fédéral, dans le canton de Genève, des démarches communales de développement durable sont actuellement engagées à:

Bellevue, Bernex, Carouge, Chêne-Bourg, Collonge-Bellerive, Confignon, Genève, Lancy, Meyrin, Onex, Thônex, Vernier et Versoix.

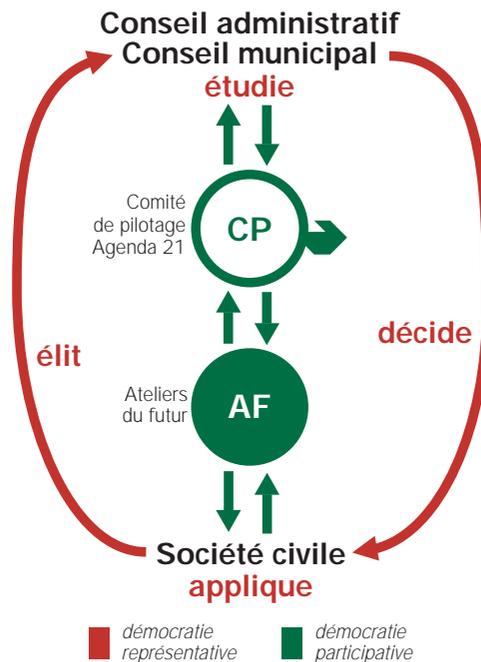
* Loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21) du 23 mars 2001 (2 60).
Source: ARE, www.are.admin.ch, 16.11.2007

Un "Agenda 21" ? Pour passer de la théorie à la pratique !

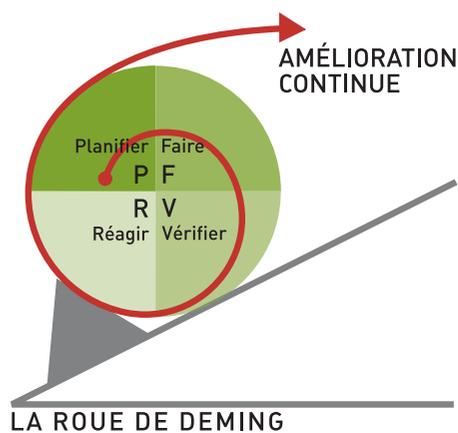
L'Agenda 21, c'est un programme d'actions concrètes (symboliquement pour le XXI^e siècle) qui a pour but de « faire du développement durable », c'est-à-dire qui vise un développement harmonieux dans tous les domaines d'activités et de réalisations humaines.

Au niveau international, une impulsion déterminante pour la mise en application de l'Agenda 21 a été donnée en 1992 au « Sommet de la Terre », une conférence tenue à Rio de Janeiro.

C'est à cette occasion qu'un des piliers de l'Agenda 21 a été défini : le principe de l'engagement et de la participation de tous les citoyens concernés par les actions entreprises. L'idée est que chaque citoyen (et notamment ceux dont les intérêts sont mal représentés et mal pris en compte) fasse entendre sa voix !



Un processus d'amélioration continue



Pour un pays comme la Suisse, un programme d'actions Agenda 21 peut s'appliquer aux niveaux national (la Confédération), régional (les cantons) et local (les communes).

Pour une efficacité à long terme, un Agenda 21 utilise un processus d'amélioration continue pour la mise en œuvre de toutes ses actions. En effet, on n'atteint pas tous les objectifs du premier coup... L'important, c'est d'avancer dans la bonne direction!...

L'Agenda 21 de la commune de Chêne-Bourg

Comment est-il organisé ?

Quels sont les acteurs ?

La démarche Agenda 21 implique la coordination des travaux et compétence de différents acteurs :

- ▶ des membres de l'exécutif communal ;
- ▶ des membres du Conseil municipal ;
- ▶ les membres du Comité de pilotage ;
- ▶ des représentants de la société civile ;
- ▶ des citoyens ;
- ▶ les consultants Agenda 21 de Chêne-Bourg.

La participation citoyenne au cœur de la démarche !

Dans la procédure adoptée à Chêne-Bourg, tout habitant (quels que soient son âge et sa nationalité) peut faire valoir ses propositions. Celles-ci sont étudiées au sein d'Ateliers du futur (groupes de réflexion composés d'habitants) ou adressées directement au Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg.

Qu'est-ce qu'un Atelier du futur ?

Il s'agit d'un groupe de travail chargé d'analyser un domaine d'action prioritaire et de proposer des actions à inscrire dans l'Agenda 21 communal. Toute personne qui réside ou travaille sur la commune peut y participer. La coordination du groupe est assurée par un membre du Comité de pilotage accompagné d'un consultant en développement durable du bureau ECO21. Ce dernier a pour rôle principal de documenter les participants et de mettre en forme les propositions.

Qu'est-ce que le «Comité de pilotage» ?

Il permet d'encadrer le processus d'élaboration de l'Agenda 21. A Chêne-Bourg, il comprend une majorité de représentants de la société civile, selon une liste établie par la mairie. En cette fin d'année 2007, sa composition comprend :



Un groupe de réflexion lors du Forum I en 2005.

- ▶ 16 représentants de la société civile ;
- ▶ 5 conseillers municipaux (1 par parti politique siégeant au Conseil municipal) ;
- ▶ 3 représentants de l'exécutif (2 conseillers administratifs, le secrétaire général) ;
- ▶ 5 consultants ;
- ▶ 1 représentant de l'Etat de Genève.

Le Comité de pilotage est chargé de documenter et «d'instruire» sous l'angle du développement durable toutes questions relatives aux problèmes et projets soumis par les Ateliers du futur et susceptibles d'être inscrits dans l'Agenda 21 communal. Il est une force de proposition.

Quel est le processus décisionnel ?

Les propositions issues des habitants de la commune (Ateliers du futur) sont réunies par le Comité de pilotage. Ce dernier soumet les actions qu'il retient au Conseil administratif et au Conseil municipal pour approbation. Les décisions restent donc au choix et de la responsabilité du Conseil municipal qui tire sa légitimité de l'élection de ses membres.

Les principales étapes déjà franchies

2002 **Décision politique d'élaborer un Agenda 21 communal**
Le Conseil municipal de la commune de Chêne-Bourg décide en mai 2002 de s'engager dans la voie du développement durable au travers d'un Agenda 21. Celui-ci s'élabore sous la responsabilité de Monsieur Pierre Debarge, Conseiller administratif délégué à l'environnement.

2003 **Réalisation des bilans environnemental et socio-économique**
Les consultants du bureau ECO21 réalisent les bilans environnemental et socio-économique de la commune de Chêne-Bourg, afin que ceux-ci puissent contribuer à identifier des problématiques et des domaines d'actions à prendre en compte dans l'Agenda 21 communal.

2004

2005 **Identification et choix des domaines d'action**
Le Comité de pilotage, créé pour accompagner la démarche de l'Agenda 21, a, sur la base de l'analyse des bilans susmentionnés et des résultats d'une «Conférence en grands groupes» (Forum I des 22 et 23 avril 2005), proposé une première série de 10 domaines d'actions prioritaires pour la commune de Chêne-Bourg. Cette liste a été validée par la Commission municipale «Aménagement et environnement» (septembre 2005).

Forum public II et constitution des premiers Ateliers du futur

La manifestation «Chêne-Bourg demain»: *Quel développement pour la commune de Chêne-Bourg?* Quelle qualité de vie pour ses habitants? (Forum II) animée par Jean-Philippe Rapp se déroule le 24 novembre 2005. Conformément aux objectifs, elle permet la mise en place, d'une première série de cinq Ateliers du futur auxquels s'inscrivent 86 personnes (début de l'étape 1).

2006 **Travaux et propositions des Ateliers du futur (étape 1)**
Les domaines d'action abordés par les Ateliers du futur sont «Mobilité», «Gestion des déchets», «Nature et environnement», «Enfants et jeunes», «Sécurité et ordre public». Les cinq groupes de réflexion se réunissent périodiquement au cours de l'année 2006 jusqu'au premier trimestre 2007. Les propositions d'actions sont soumises par le Comité de pilotage aux autorités de la commune en mai 2007.

2007 **Forum public III (fin de l'étape 1 et début de l'étape 2)**
Organisé le 24 mai 2007, cet événement comporte un double objectif: rendre public les 34 propositions issues des 5 premiers Ateliers du futur (étape 1) et poursuivre les travaux de l'Agenda 21 en constituant de nouveaux groupes de travail avec les habitants (étape 2).

Début des travaux des Ateliers du futur (étape 2)

Cinq nouveaux Ateliers du futur débutent fin 2007 leurs travaux qui vont se poursuivre durant l'année 2008. Les domaines d'action concernés sont: «Emploi et activités économiques», «Solidarité et accueil», «Energie et bâtiments», «Immobilier et aménagement», «Santé et consommation». **Il vous est encore possible de participer en rejoignant l'un de ces groupes.**

Le Forum I : un vaste remue-méninges

Un premier rendez-vous prometteur

Organisé les 23 et 24 avril 2005, il s'agissait du premier rendez-vous de l'Agenda 21 avec la population de Chêne-Bourg.

Près d'une centaine de personnes représentant les intérêts économiques, sociaux et environnementaux de la commune ont participé à ce forum particulier que l'on qualifie de « Conférence en grands groupes ». Sur deux demi-journées, en petits groupes et de manière collective, les échanges ont été fructueux et créatifs. Les participants se sont interrogés sur ce qu'inspire la commune de Chêne-Bourg : satisfactions et regrets pour le présent, espoirs et craintes pour l'avenir... Des visions du futur ont ensuite été élaborées, puis des champs d'action ont été identifiés. Chaque participant a contribué à hiérarchiser les principaux résultats et l'ensemble des remarques, suggestions et propositions a été consigné dans un rapport pour servir de référence aux travaux ultérieurs. Dans les semaines qui ont suivi le Forum I, ces données se sont avérées précieuses pour permettre au Comité de pilotage de dresser une liste des problématiques prioritaires à traiter au cours des prochaines années.



Moments de réflexion et d'échanges
au cours du Forum I



Le dépliant utilisé pour
la promotion du Forum I

Les dix domaines d'actions prioritaires pour Chêne-Bourg

En juin 2005, une première série de dix domaines d'actions prioritaires a été arrêté par le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. Cette décision fait suite à la réalisation des bilans environnemental et socio-économique (2003-2004), aux travaux d'identification des principales problématiques par le Comité de pilotage (1^{er} trimestre 2005) et au Forum I «Chêne-Bourg demain» qui s'est tenu les 22 et 23 avril 2005.

Ces domaines d'action ont été validés par la Commission municipale «aménagement et

environnement» le 29 septembre 2005. Chacun d'eux comprend diverses problématiques spécifiques à la commune de Chêne-Bourg. Les principales sont présentées ci-après.

Les domaines d'action 1 à 5 ont été traités dans le cadre de l'étape 1 avec les 5 premiers Ateliers du futur. Les domaines d'action 6 à 10 font l'objet de l'étape 2 avec 5 nouveaux Ateliers du futur qui ont débuté leurs travaux fin 2007.

1) «Mobilité»

- Transports publics-privés (CEVA, tram 17)
- Maîtrise de la mobilité
- Transports publics et gratuité

2) «Gestion des déchets»

- Tri
- Recyclage et valorisation
- Collecte sélective

3) «Nature et environnement»

- Protection de la Seymaz et de ses rives
- Conservation de la diversité biologique indigène (espèces végétales et animales) dans les écosystèmes terrestres (cordons boisés de la Seymaz, haies, prairies, talus) et aquatiques (Seymaz)
- Propreté
- Renaturation de la Seymaz

4) «Enfants et jeunes»

- Soutien des jeunes en difficulté scolaire
- Jeunes
- Ecoles
- Education civique

5) «Sécurité et ordre public»

- Violence: agression, viol, harcèlement, racket, pédophilie
- Tolérance et respect
- Prévention contre la délinquance
- Incivilité

6) «Emploi et activités économiques»

- Réinsertion des chômeurs dans la vie professionnelle
- Création d'emplois (notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable)
- Petits commerces diversifiés
- Attirer des industries propres

7) «Solidarité et accueil»

- Solidarité intergénérationnelle et interculturelle
- Structures d'accueil pour tous les âges
- Lieux de convivialité

8) «Energie et bâtiments»

- Choix des matériaux (isolation thermique et phonique)
- Lutte contre le gaspillage dans les bâtiments (isolation, éclairage, chauffage...)
- Promotion d'énergies renouvelables
- Energie propre généralisée

9) «Immobilier et aménagement»

- Maîtrise des coûts
- Prix de location (loyers modiques pour les personnes à bas revenu)
- Cadre de vie (convivialité / intimité)
- Equipements (personnes âgées, handicapées ...)
- Constructions harmonieuses, respect de l'environnement
- Architecture de qualité (Vieux-Bourg)

10) «Santé et consommation»

- Prévention contre les maladies de la dépendance (drogue, médicaments, alcoolisme, tabagisme) et assistance
- Comportements individuels et collectifs à adopter
- Promotion de l'alimentation saine
- Récupération des produits non vendus (banque alimentaire genevoise)
- Mode de consommation durable; communication en collaboration avec les écoles



Constitution de l'Atelier du futur «Nature et environnement» lors du Forum II (24 novembre 2005 au Point favre)

L'étape 1 de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg



Une partie de l'assistance lors du Forum II

Le Forum II et les premiers Ateliers du futur

24 novembre 2005 :
« Il est temps de s'engager »

Cette expression choisie par le Conseiller administratif Pierre Debarge lors de la préparation de ce second forum a reçu un écho favorable de la part des habitants de la commune. Ceux-ci ont répondu positivement à l'invitation qui leur a été adressée par la mairie. Un débat animé par le journaliste Jean-Philippe Rapp a permis des échanges intéressants et vivants. Au terme de la soirée, 86 personnes de l'assistance se sont inscrites pour devenir membres des premiers groupes de réflexion.

Les Ateliers du futur de Chêne-Bourg (AFCB) constitués à l'occasion de ce Forum II ont été les suivants :

- AFCB01 « Mobilité »
- AFCB02 « Gestion des déchets »
- AFCB03 « Nature et environnement »
- AFCB04 « Enfants et jeunes »
- AFCB05 « Sécurité et ordre public »



Chêne-Bourg demain
Quel développement pour la commune de Chêne-Bourg ?
Quelle qualité de vie pour ses habitants ?

Forum public
Informations / Débats
Constitution des Ateliers du futur
Entrée libre

Judi 24 novembre 05
20h Salle communale
Point favre

L'occasion pour chacun d'entre vous, habitant ou travailleur de Chêne-Bourg, d'exprimer et de défendre vos idées, votre avis, vos propositions.




CHÊNE-BOURG DEMAIN

Commune de Chêne-Bourg – Agenda 21 Novembre 2005

Aux habitants de la commune de Chêne-Bourg

Quel développement pour la commune de Chêne-Bourg ?

Quelle qualité de vie pour ses habitants ?

Participez au Forum public Agenda 21 !

Judi 24 novembre 2005

dès 20 heures

Salle communale – Point favre



Animation: Jean-Philippe Rapp, journaliste

1. Information
2. Débat
3. Constitution des Ateliers du futur
4. Collation offerte par la Mairie



AGENDA 21
COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

EDITORIAL

Il est temps de s'engager !

En mai 2002, les autorités communales décident de doter Chêne-Bourg d'un Agenda 21. Aujourd'hui, les bilans environnemental et socio-économique de la commune ont été réalisés et un groupe de pilotage a rendu le fruit de ses réflexions, lesquelles ont été actualisées il y a quelques semaines par le Conseil municipal. Mais concrètement, qu'est-ce qu'un Agenda 21 ? Le document que vous tenez entre les mains est destiné à répondre à cette question et à présenter le Forum public qui se tiendra le 24 novembre prochain au Point favre. Pour réussir un Agenda 21, il est indispensable que la démarche soit accompagnée en étroite concertation avec les personnes qui résident et travaillent dans la commune, dans un esprit de démocratie participative. Le prochain Forum est précisément destiné à informer l'ensemble de la population et à constituer, avec toutes les personnes intéressées, les premiers groupes de travail, appelés « Ateliers du futur ». Dans un esprit de développement durable, ces groupes vont traiter les problèmes considérés comme les plus importants ou les plus urgents à résoudre dans la commune. Quel que soit votre âge, votre nationalité, vos intérêts personnels ou votre sensibilité politique, votre avis compte et vos idées sont précieuses. Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre participation à ce Forum et sur votre inscription à l'un ou l'autre des Ateliers du futur. A bientôt et merci d'avance pour votre engagement !

Pierre Debarge
Maire de Chêne-Bourg

Sommaire

Editorial	1	Des domaines d'actions prioritaires pour Chêne-Bourg	5
Qu'est-ce que le « développement durable » ?	2	La participation citoyenne au cœur de la démarche	6
Où en est-on en Suisse, à Genève ?	3	Qu'est-ce qu'un Atelier du futur ?	7
Un « Agenda 21 » ? Pour passer de la théorie à la pratique !	4	Coupon-réponse de participation aux AF	7

L'affichette et la publication tous ménages « Chêne-Bourg demain » ont annoncé le Forum II.

Les travaux du Comité de pilotage

Au cours de l'étape de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg durant laquelle les premiers Ateliers du futur ont travaillé, les réunions du Comité de pilotage ont permis de rendre compte et de débattre de l'avancement des travaux engagés simultanément dans les cinq groupes de réflexion.

34 propositions concrètes

Le processus de validation des propositions issues des Ateliers du futur passe par une acceptation du Comité de pilotage. Pratiquement, toutes les propositions issues des Ateliers du futur ont été acceptées par celui-ci. Trois propositions ne concernent pas spécifiquement l'un des domaines d'actions traités dans les Ateliers du futur. Il s'agit des fiches-actions CP1, CP2 et CP3 (voir chapitre «propositions inter-ateliers»). Au total, le Comité de pilotage a retenu 34 fiches-actions à soumettre au Conseil municipal.

Les membres du Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (étape 1)

Conseillers administratifs

Pierre Debarge (Président), Beatriz de Candolle, Béatrice Dupont Carrilho

Secrétaire général

André Nasel

Conseillers municipaux

Marcel Borlitz, Isabella Bruhlmann, Claudia Burri, Danielle Butsch-Haeberlin, Suzanne Kolly

Représentants de la Société civile

Serge Baciocchi, Astrid Baudet, Jean-Marc Burnod, Marc Ciderac, Antoine Courvoisier, Nicole ElIiot, André Fiechter, Laurent Hirt, Michel Hug, Mireille Mahrer, Jacqueline Methenitis, Eric Morzier, Carole Nawratil, Jacques Nawratil, Joël Perriraz, Claudine Torello, Isabelle Voser-Junod

Représentant de l'Etat de Genève

Alexandre Epalle

Consultants ECO21

Raphaëlle Juge, Jean-Bernard Lachavanne, Rémi Merle, Andrés November, Olivier Walser

Plus de 6000 heures...

Les cinq Ateliers du futur se sont réunis au total à 53 reprises avec en moyenne près de 2/3 des 86 personnes inscrites. Sachant que les séances duraient approximativement deux heures, on peut considérer que plus de 6000 heures-personne ont été consacrées bénévolement par la société civile durant cette étape de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. Ceci sans compter les 8 séances du Comité de pilotage qui a accompagné cette « Etape 1 » et le temps que la plupart des membres des groupes de réflexion ont accordé à la lecture des projets, la préparation des séances et la transmission de remarques...

La forte implication des habitants de Chêne-Bourg

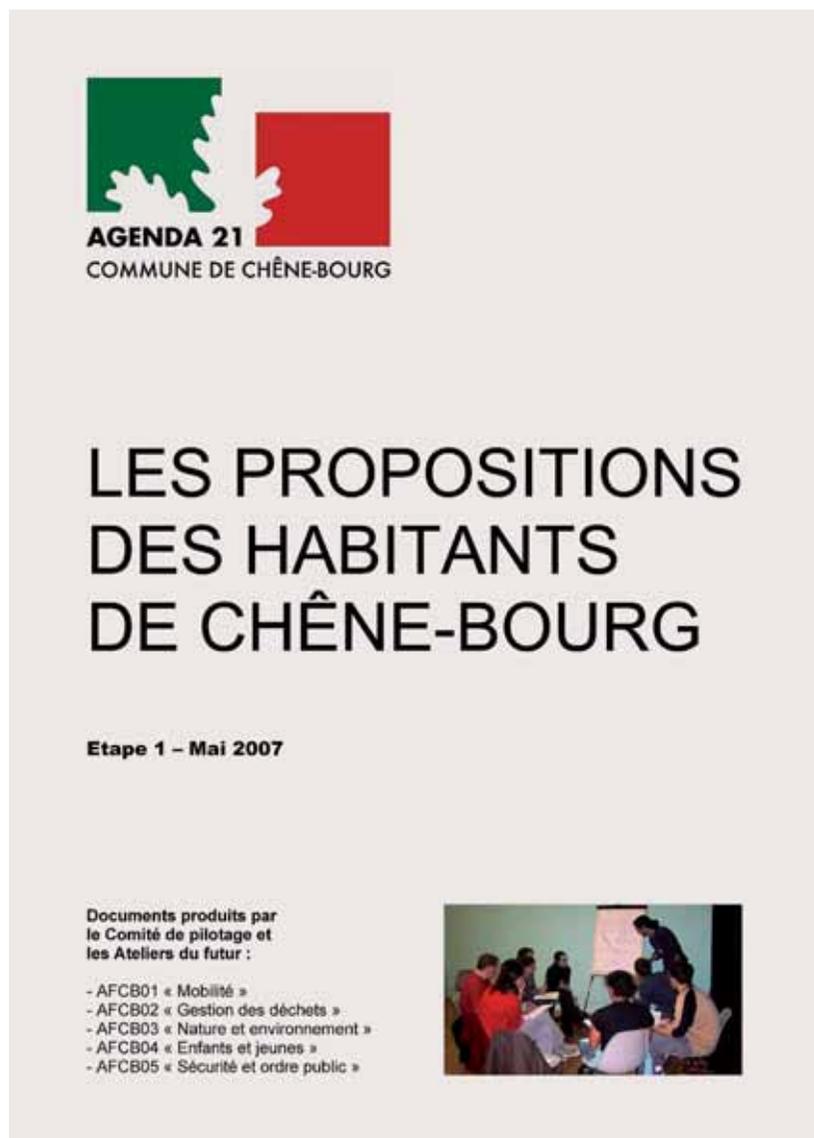
Plusieurs dizaines d'habitants, auxquels il faut également rajouter quelques personnes qui ne résident pas sur la commune mais y développent des activités, se sont donc réunis tout au long de l'année 2006, jusqu'au début de l'année 2007. Leur mission était d'analyser les problèmes ou projets jugés prioritaires dans leur domaine d'action respectif et de proposer des actions concrètes à inscrire dans l'Agenda 21 communal. Etant donné le caractère ouvert et libre des Ateliers du futur, précisons que les membres qui les composent ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble de la population de Chêne-Bourg. Chaque groupe de réflexion était encadré par un « coordinateur » membre du Comité de pilotage de l'Agenda 21 accompagné d'un consultant du bureau ECO21.

Des résultats concrets

Deux types de documents ont été conçus au sein des Ateliers du futur et rédigés par les consultants du bureau ECO21 :

- ▶ Une « fiche problématique » permettant de décrire les principaux enjeux, les actions déjà entreprises dans la commune, et exprimant la vision et les objectifs à atteindre.
- ▶ Des « fiches-actions » permettant de mettre en forme de manière formelle et concise des propositions d'actions concrètes et argumentées.

Résumé des 34 propositions concrètes



Le document de référence réunit les 34 propositions d'action concrètes qui ont été déposées devant le Conseil municipal de Chêne-Bourg en mai 2007.

Ces 34 propositions, fruit de l'étape 1 de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg, ont été conçues dans le respect des critères du développement durable afin d'améliorer la qualité de vie de tous les habitants. Elles ont été transmises au Conseil municipal lors de sa séance du 10 mai 2007 et ont été rendues publiques à l'occasion du Forum III organisé le jeudi 24 mai 2007 au Point favre.

Avertissement

Les versions intégrales des propositions sur www.chene-bourg.ch

Dans cette plaquette, les propositions sont présentées de manière résumée afin de rendre leur lecture plus aisée. La structure commune à toutes les fiches-actions est néanmoins évoquée plus loin. Les personnes souhaitant prendre connaissance de manière complète de certaines propositions peuvent librement et intégralement les consulter et les télécharger depuis le site internet de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (accès depuis www.chene-bourg.ch).

Acceptation et mise en place des actions : différentes possibilités de suivi

Depuis fin 2007, plusieurs propositions sont débattues dans les Commissions municipales de Chêne-Bourg.

Les décisions prises à leur sujet par le Conseil municipal seront transmises par différents canaux :

- ▶ le site internet de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg
- ▶ le journal intercommunal « Le Chênois »
- ▶ la lettre d'information électronique « Chêne-Bourg_21 » (voir abonnement gratuit dans les dernières pages de la plaquette ou en envoyant vos références à agenda21@chene-bourg.ch).

Le suivi des actions pourra être débattu lors des futurs forums public.

La structure d'une fiche-action

Chacune des propositions à inscrire dans l'Agenda 21 de la commune de Chêne-Bourg fait l'objet d'une «fiche-action». De longueur variable selon les propositions, les fiches-actions sont toutes présentées selon la même structure en 11 points. Cette unité de présentation permet d'explicitier de manière logique et rigoureuse les propositions.

1. Titre de la fiche-action

Il s'agit d'une phrase illustrant en quelques mots l'action à entreprendre.

2. Situation et justification

La proposition est située dans son contexte global et local. Ce qui a déjà été entrepris par la commune est évoqué et le choix de réaliser une action est justifié.

3. Objectifs visés

La finalité de l'action est décrite (des objectifs quantitatifs sont exprimés lorsque c'est possible).

4. Pertinence «développement durable» de l'action

L'impact de l'action est évalué sous l'angle des trois pôles du développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement.

5. Descriptif de l'action

Les manières concrètes de mettre en place l'action et de la gérer sont décrites.

6. Calendrier

Le ou les délais relatifs à l'acceptation politique, à la mise en place et à la durée de l'action sont proposés.

7. Responsables

Il s'agit fréquemment d'un-e Conseiller-ère administratif-ve, d'un-e Président-e de Commission municipale, du Secrétaire général de mairie.

8. Partenaires et mode de participation

Selon les actions, les partenaires sont plus ou moins nombreux (services de l'Etat de Genève, autres communes, mandataires, associations, habitants, etc.).

9. Budget

Une fourchette budgétaire peut être identifiée, sachant que la situation est variable d'une fiche-action à l'autre: la plupart des actions demande un budget, quelques-unes ne coûtent rien pour leur mise en application! Les possibilités d'aides financières (subventions cantonales et fédérales) sont indiquées.

10. Indicateurs de développement durable

Sont proposés un ou quelques indicateurs pouvant «mesurer» de manière la plus concrète possible l'impact de l'action. Le recueil de données quantitatives est donc privilégié en plus de la prise en compte des remarques et suggestions transmises spontanément à la mairie par les habitants.

11. Suivi et amélioration continue

A l'aide des indicateurs, des bilans généralement annuels sont suscités afin de faire le point sur le déroulement de l'action et déterminer la suite à envisager (par ex. poursuite sans changement, avec améliorations, arrêt éventuel).



Lors du Forum II (24 novembre 2005)

Titres des propositions

« Mobilité » (AFCB01)

- « Elaborer une stratégie de mobilité à Chêne-Bourg » (M1)
- « Promouvoir et améliorer les transports collectifs » (M2)
- « Revitaliser le projet « Espace-rue » transfrontalier » (M3)
- « Intégrer la mobilité douce dans l'aménagement du secteur de la Gare de Chêne-Bourg en relation avec le CEVA » (M4)
- « Améliorer les conditions de circulation dans la commune de Chêne-Bourg » (M5)
- « Organiser des campagnes d'information sur la mobilité » (M6)
- « Etablir un Plan de mobilité interne à l'administration communale de Chêne-Bourg » (M7)
- « Mettre en place des mesures d'accès cyclables sécurisés aux alentours du CO de la Seymaz » (M8)
- « Créer des places de stationnement pour les deux-roues » (M9)

« Gestion des déchets » (AFCB02)

- « Remplacer les corbeilles de rues par des « corbeilles sélectives » afin de favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune » (D1)
- « Améliorer et généraliser la collecte du papier dans les immeubles de la commune grâce à la mise en place de bacs à papier installés près des boîtes aux lettres » (D2)
- « Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des petites entreprises, commerces et artisans pour la promotion du tri correct des déchets » (D3)
- « Organiser une campagne en collaboration avec la Fédération Romande des Consommateurs afin de favoriser l'utilisation d'une vignette destinée à refuser les publicités adressées non désirées. » (D4)
- « Mettre en place un lieu pour la distribution gratuite du compost cantonal dans le secteur des Trois-Chêne » (D5)
- « Intégrer une procédure visant à évaluer systématiquement l'organisation de la gestion des déchets dans les projets immobiliers (constructions à venir et rénovations) » (D6)

« Nature et environnement » (AFCB03)

- « Valoriser les potentialité écologiques des milieux semi-naturels urbains de Chêne-Bourg » (N1)
- « Mettre en place un parcours didactique le long de la Seymaz » (N2)
- « Réaliser un guide de promenades didactiques de sensibilisation au développement durable à Chêne-Bourg » (N3)
- « Promouvoir la diversité biologique indigène auprès des habitants de Chêne-Bourg » (N4)
- « Elaborer un règlement communal sur le salage des voies et trottoirs, en vue de pérenniser une pratique communale consensuelle, à la fois soucieuse de la sécurité des personnes et respectueuse de l'environnement (faune et flore) » (N5)



Lors d'une visite organisée par l'Atelier « Gestion des déchets » sur le site de Châtillon.

« Enfants et jeunes » (AFCB04)

- « Faciliter l'accès des jeunes de 15 à 25 ans à différents types d'emplois (petit-boulot, apprentissage, emploi) en renforçant les prestations de la permanence intercommunale *Action Trois Chêne pour l'Emploi* » (EJ1)
- « Mettre en place une structure d'*appuis extra-scolaires* destinés aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg » (EJ2)
- « Personnaliser l'adhésion de Chêne-Bourg à l'association *Le respect, ça change la vie*. Faire activement participer les enfants et les jeunes de la commune à cette campagne » (EJ3)
- « Organiser des activités ludiques encourageant la participation, toutes générations confondues, des habitants de Chêne-Bourg » (EJ4)

« Sécurité et ordre public » (AFCB05)

- « Mettre en place une collaboration intercommunale entre les « Sécurités municipales » des communes des Trois-Chêne » (S1)
- « Communiquer sur les questions d'insécurité auprès des habitants » (S2)
- « Réduire les risques d'accidents de la circulation par des mesures de sécurisation et une meilleure signalétique. » (S3)
- « Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'endettement des jeunes » (S4)
- « Promouvoir le fonds Helios auprès des commerces de Chêne-Bourg afin de faciliter leur accessibilité par les personnes handicapées » (S5)
- « Intégrer des informations spécifiques aux personnes handicapées dans le Plan officiel des Trois-Chêne » (S6)
- « Elaborer un « Plan directeur lumière » concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune » (S7)



légende à venir

Propositions « inter-ateliers »

- « Dans l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, introduire un point « Questions du public » (CP1)
- « Créer un label communal « développement durable » destiné à être attribué à des projets et à des entreprises, commerces, artisans et autres organismes de Chêne-Bourg » (CP2)
- « Organiser des réunions publiques (agoras) pour permettre à la population de Chêne-Bourg de s'exprimer sur des sujets communaux d'actualité, susceptibles d'exercer une influence sur leur qualité de vie » (CP3)

« Mobilité »

L'Atelier du futur « Mobilité » (AFCB01)

M^{me} Isabelle Voser Junod a présenté les travaux de l'Atelier « Mobilité » lors du Forum III du 24 mai 2007.



Ses membres

Coordinatrice: Isabelle Voser Junod

Léna Abichaker, Dominique Blanc, Georges Bondi, Chantal Bloch, Théodore Burth, Jacqueline Fahrni Urion, Eric Fiechter, Patrick Lacourt, Yves Leyss, Ludovic Nasel, Anne Parent, Marina Pot, Jacques Nawratil, Olivier Regard, Chantal Roth, Philippe Roth, Bernard Schmidt, Jean-Pierre Tschal er, Paul Vil per t

Consultant du bureau ECO21: Andrés November

Ses résultats

L'Atelier a produit une fiche problématique et 9 fiches-actions validées par le Comité de pilotage. Ces documents sont consultables dans le site internet de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (accessible depuis www.chene-bourg.ch).

Quelques membres de l'AFCB01 lors de sa constitution



Les fiches-actions « Mobilité »

« Elaborer une stratégie de mobilité à Chêne-Bourg »

(Résumé de la proposition n° M1)

L'augmentation globale des besoins en mobilité dans la région et en particulier l'usage intensif de véhicules individuels motorisés engendrent une charge importante pour l'environnement.

Le développement des transports publics et la mobilité douce (à pied, vélo) contribuent à améliorer la qualité de l'environnement et la santé publique avec des effets économiques positifs (diminution du nombre d'accidents et des coûts tant matériels qu'humains associés).

Les usagers de la mobilité douce, particulièrement les cyclistes, vivent au quotidien des conditions de déplacement qui sont encore loin d'être optimales. Ce constat n'a pas échappé aux autorités de Chêne-Bourg, dont on ne peut que saluer les efforts récents dans ce domaine, avec l'élaboration (conjointement avec la commune de Thônex) d'un Plan directeur pour piétons et d'un schéma directeur du réseau cyclable.

Ce dernier volet répond donc largement aux préoccupations des usagers du vélo citées plus haut. C'est pourquoi, le défi se situe maintenant surtout au niveau de *la mise en application* des mesures préconisées pour la constitution d'un réseau cohérent.

Les objectifs visés par cette proposition sont les suivants :

- réduire les déplacements motorisés dans la commune, en offrant de bonnes conditions pour les modes de déplacement non motorisés ;
- stimuler l'usage de la mobilité douce et des transports en commun ;
- inciter les jeunes à utiliser la marche, le vélo et les transports publics pour leurs déplacements ;
- soutenir les pratiques de mobilité durable des communiers.

Ces objectifs doivent être pris en compte lors de tout aménagement communal futur et plus généralement pour mettre en œuvre une stratégie de mobilité douce comprenant en particulier :

- une amélioration de la signalisation et de l'éclairage pour la mobilité douce,
- la réalisation de projets « phares » susceptibles de motiver le public,
- l'organisation de campagnes d'information en faveur des transports publics et de la mobilité douce.

Il s'agit donc d'une action de longue haleine devant impliquer de nombreux partenaires (canton, communes voisines, associations).



« Promouvoir et améliorer les transports collectifs »

(Résumé de la proposition n° M2)

La commune de Chêne-Bourg est bien desservie par les transports publics (trams et bus des lignes urbaines, secondaires, régionales et transfrontalières) qui offrent de nombreuses liaisons avec le centre-ville de Genève, avec les quartiers de la commune et avec le réseau cantonal.

Toutefois, les trams et les bus (en particulier les 20 et 27 desservant le P+R de Sous-Moulin) sont insuffisants et irréguliers par rapport à la demande aux heures de pointe.

Pour rejoindre leur lieu de travail, le moyen de locomotion le plus couramment utilisé par les habitants de Chêne-Bourg reste la voiture (44,5%) devant les transports collectifs (38,7%).





Image extraite du document
Espace-rue, charte d'aménagement transfrontalière (1999)

Alors que plusieurs améliorations sont actuellement planifiées par le canton, cette proposition demande que les autorités communales interviennent pour :

- appuyer le développement des infrastructures complémentaires planifiées par le canton et la France voisine (par ex. le prolongement de la ligne de tram n° 17 (ou n° 16) jusqu'à la Gare de Chêne-Bourg) ;
- augmenter les fréquences des trams et des bus de manière générale ;
- réaliser des couverts à vélo aux arrêts de trams et de bus (promouvoir l'intermodalité vélo-transports publics) ;
- Mettre des vélos à disposition des utilisateurs des transports publics (notamment à la Gare de Chêne-Bourg) ;
- Mettre à disposition des jeunes communiers des abonnements TPG à prix réduit.

Un rapport annuel sur le développement des transports collectifs dans la commune, avec pour indicateurs le nombre d'usagers et le nombre de personnes disposant d'un abonnement à prix réduit permettra un suivi et une amélioration continue de la mesure.

« Revitaliser le projet « Espace-rue » transfrontalier » (Résumé de la proposition n° M3)

Les autorités de cinq communes de la zone frontalière (Ambilly, Gaillard, Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries) ont lancé en 1994 le concours « Espace-rue » qui a eu pour conséquence l'élaboration d'une charte d'aménagement transfrontalière.

Plusieurs réalisations citées dans ce projet ont vu le jour au cours de ces dernières années à Chêne-Bourg : aménagements de la place Favre, du parc

Dechevrens, reconstruction de la rue de Genève entre la rue Peillonex et l'avenue de Bel-Air incluant des éléments de modération de la circulation, etc.

Les autres communes n'ont pas été aussi actives. Or, la requalification de l'axe est-ouest passant par Chêne-Bourg aura une influence déterminante sur le type de trafic, son volume et sur le comportement des usagers au sein de la commune.

Il s'agirait donc de « revitaliser » ce projet, en tenant compte de la situation que créera l'arrivée du RER régional (CEVA) à Chêne-Bourg.

Objectifs visés par la mesure pour favoriser la vie locale et la qualité de vie :

- diminuer l'attractivité de la rue de Genève pour le transit, de Grange-Canal à Annemasse en apaisant le trafic ;
- poursuivre les réalisations liées au projet « Espace-rue » en s'appuyant sur le projet de redistribuer l'espace public aux différents usagers de la mobilité : cyclistes, piétons, automobilistes, transports en commun, etc ;
- sécuriser et valoriser les traversées piétonnes sur la rue de Genève ;
- relancer le projet « Espace-rue » auprès des communes voisines et de l'Etat pour que l'esprit de la charte soit respecté tout au long de l'axe est-ouest.

L'action demande par ailleurs d'évaluer les possibilités concrètes suivantes :

- aménager la traversée de la rue de Genève pour les cyclistes et piétons à la hauteur de la place Favre ;
- transformer l'avenue Grison en zone piétonne (circulation tolérée) ;
- créer des traversées pour les piétons et cyclistes en favorisant les liaisons nord-sud ;
- dans le cadre du plan piéton, restaurer la liaison entre la rue Perréard et la rue de Genève à travers les bâtiments de la Coop ;
- prévoir le déplacement des trois stations d'essence situées au centre de la Commune.

« Intégrer la mobilité douce et l'écomobilité dans l'aménagement du secteur de la gare de Chêne-Bourg en relation avec le CEVA » (Résumé de la proposition n° M4)

La réalisation du CEVA et en conséquence l'aménagement à venir de la Place de la Gare de Chêne-Bourg occupent une position centrale dans l'organisation future des déplacements dans la commune. Les membres de l'Atelier du futur « Mobilité » avancent quelques propositions complémentaires à celles déjà réalisées dans le cadre des études mandatées par la commune.

Les actions demandées sont :

- Mettre en place un système d'accès « doux » à la Gare : favoriser l'accessibilité aisée des deux côtés (pas d'accès unique), à vélo, à pied et par les transports publics.
- Renforcer les liaisons ferroviaires intercommunales et interrégionales.
- Réaliser un Centre de mobilité qui pourra regrouper divers services, notamment : information et documentation (horaires, tarifs, vente d'abonnements) ; location, vente et entretien des vélos ; vélo-station (couverte, gardée, sécurisée) avec vestiaires, douches, casiers ; livraisons à domicile à vélo ; vélo-taxis ; bistrot-vélo ; autopartage (base Mobility).

Par ailleurs, trois mesures provisoires d'accompagnement sont inscrites dans la proposition :

- Dans l'attente de l'aménagement définitif de la place de la Gare liée à l'arrivée du CEVA, mettre en place des mesures légères et bon marché pour, le plus tôt possible, donner davantage de place aux usagers non-motorisés.
- Durant la réalisation du chantier du CEVA (de 3 et 5 ans), mettre en place une liaison sur pneus depuis Annemasse jusqu'à la gare des Eaux-Vives.
- Envisager de maintenir la liaison ferroviaire en fonction entre Annemasse et Chêne-Bourg le plus longtemps possible pendant les travaux du CEVA et promouvoir le transfert modal sur le tram et le bus vers le centre-ville.



« Améliorer les conditions de circulation dans la commune de Chêne-Bourg » (Résumé de la proposition n° M5)

Les enquêtes réalisées auprès des habitants de Chêne-Bourg indiquent que la circulation dans la commune est jugée « difficile et dangereuse ». Cette proposition demande :

Création de nouveaux P+R

- Encourager la création d'un P+R à l'usage des pendulaires venant des communes voisines situées au nord de Chêne-Bourg en favorisant le transfert avec les transports publics.
- Soutenir la réalisation de P+R sur territoire français (par exemple, pour contribuer à un rabattement sur le CEVA).

Pour diminuer l'encombrement des routes communales

- Relancer le projet de création d'une nouvelle jonction entre l'autoroute Blanche et l'avenue de Thônex dans le but de reporter le trafic de transit sur la route de Malagnou (moins de trafic sur l'av. Petit-Senn).
- Offrir des bonnes conditions tarifaires dans les P+R aux personnes travaillant à Chêne-Bourg et venant de loin en voiture (= P + W pour « park and walk », par exemple au P+R de Sous-Moulin).

Pour limiter les déplacements liés aux loisirs

- Encourager l'offre décentralisée de sports et de loisirs au nord de la commune, notamment pour

les enfants et les jeunes, en mettant à disposition des clubs et écoles (location) des salles de cours et d'entraînement.

- Réserver des espaces pour le sport et les loisirs (en complément du centre sportif Sous-Moulin) dans les bâtiments du CO de la Seymaz et plus tard dans le futur ensemble des Communaux d'Ambilly.

« Organiser des campagnes d'information sur la mobilité » (Résumé de la proposition n°M6)

L'information et la communication sont indispensables pour inciter les gens à adopter une mobilité respectueuse de l'environnement (moins de pollution de l'air et de nuisances phoniques), qui favorise la santé, la qualité de vie et la convivialité.

Etablir un programme d'information pour les usagers

- réaliser et diffuser une carte à l'usage des piétons et des cyclistes comportant les itinéraires recommandés, les plus utiles, les moins dangereux et les plus agréables, avec indication du temps de parcours,
- utiliser régulièrement le journal *Le Chênois*, le site internet de la commune, la lettre d'information électronique pour l'information et la sensibilisation des habitants,
- poursuivre la collaboration avec la commune de Thonex et l'étendre à l'agglomération chênoise.

Encourager les écoles de Chêne-Bourg à mettre en place un programme de sensibilisation à la mobilité (dans le cadre du programme de géographie et d'histoire)

- promouvoir les projets pédagogiques qui visent à familiariser les élèves avec la notion de mobilité,
- favoriser les projets scolaires qui s'inscrivent dans l'avenir de la commune: les écoliers qui étudient l'évolution du CEVA durant leur scolarité participeront à leur façon au « chantier du siècle » touchant la commune et la région.

Promouvoir la mobilité douce auprès des familles et des jeunes

- informer les familles sur les aspects positifs des trajets domicile-école à pied, à vélo pour les ados (autonomie, santé, sociabilité),
- encourager le développement de Pédibus et de Vélobus en valorisant les initiatives,
- organiser les cours vélo, pour les enfants et ados afin de les former (et de rassurer les parents) et pour les adultes qui ne se sentent pas à l'aise dans la circulation,

- offrir des vignettes vélo gratuites aux communiens et donner ainsi des signaux clairs à la population.

Organiser des animations à l'occasion des manifestations festives qui se déroulent dans la commune, par exemple:

- promouvoir activement la « Semaine européenne de la mobilité » (événement annuel) dans la commune,
- organiser des tours à vélo dans la campagne genevoise,
- créer des bourses aux vélos (en collaboration avec l'ASPIC et le BPA).

« Etablir un Plan de mobilité interne à l'administration communale de Chêne-Bourg » (Résumé de la proposition n° M7)

L'Etat de Genève et l'Etat de Vaud ont élaboré en commun, en 2004, un « Guide de mobilité » en vue d'inciter les entreprises à rationaliser les déplacements liés au travail et « à offrir aux collaborateurs un éventail de mesures permettant de favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et



professionnels». Dans cette perspective, le plan de mobilité (utile à toute organisation telle qu'une administration communale) cherche à encourager les transports collectifs, le vélo, la marche à pied ou le covoiturage.

La commune de Chêne-Bourg a déjà pris de nombreuses mesures en vue de réduire la pollution et de protéger l'environnement (véhicules électriques, économie d'énergie). Un Plan de mobilité permettrait de les réunir et de les intégrer dans une démarche d'ensemble cohérente et systématique.

L'expérience montre en effet qu'un plan de mobilité bien étudié permet de réduire le déplacement motorisé individuel et en conséquence la pollution et les nuisances (effet environnemental). Il réduit les « externalités » et les coûts directs et indirects des déplacements (effet économique). Enfin, la mobilité douce (vélo, marche) diminue les émissions polluantes et le stress. Elle favorise l'exercice physique, la lutte contre la sédentarité et améliore la santé personnelle (effet social).

Le choix des mesures s'effectue à la suite de l'établissement d'un diagnostic des besoins, des contraintes et des pratiques, lequel est conduit par un spécialiste de la question. La démarche initiale demande de 6 à 12 mois. Un rapport annuel de suivi basé sur différents indicateurs permet d'alimenter un processus d'amélioration continue.

« Mettre en place des mesures d'accès cyclables sécurisés aux alentours du CO de la Seymaz »

(Résumé de la proposition n° M8)

Le Cycle d'orientation de la Seymaz, ouvert pour la rentrée scolaire 2007-2008, ne dispose pas à ses abords de pistes cyclables (en particulier sur l'avenue de Bel-Air et sur l'avenue de Mirany). Par ailleurs, l'aménagement actuel de l'avenue de Bel-Air ne donne pas satisfaction aux usagers.

Conscientes de cette situation, les autorités communales et cantonales ont pris une série de décisions, notamment :

- l'élaboration d'un Avant projet de mobilité douce qui propose l'amélioration de la circulation sur les avenues de Bel-Air et Mirany;
- la réalisation d'un Schéma directeur communal (récemment adopté par le Conseil municipal, devant encore être entériné par le Conseil d'Etat);
- le renforcement de la ligne de bus 9 (fréquence de 6 à 3 minutes) et l'augmentation de la fréquence de la ligne 31 (de 30 à 20 minutes, à l'horizon de 2007-2010);
- un nouveau mandat a été donné à un bureau privé en vue de proposer des solutions spécifiques concernant l'accès au CO de la Seymaz.



Vue du CO de la Seymaz

En attendant l'aboutissement des décisions des autorités, les membres de l'Atelier ont souhaité confirmer les objectifs suivants à atteindre :

- assurer l'accès sécurisé au CO de la Seymaz pour les cyclistes et les piétons, sans augmenter la circulation motorisée;
- favoriser la mobilité douce pour les déplacements des élèves et des professeurs au CO de la Seymaz en améliorant les conditions de sécurité sur le chemin de l'école;
- améliorer la desserte par les transports publics;
- éviter une augmentation de la circulation motorisée;
- réduire les encombrements liés à la dépose des élèves par leurs parents en voiture (cf. problèmes existant au CO du Foron).

Les actions proposées sont les suivantes :

- aménager des pistes cyclables sur les axes menant à l'école et réaliser notamment les propositions du bureau Urbaplan;
- gérer la question de la dépose-minute des élèves de façon à l'encadrer pour qu'elle n'empiète pas sur le chemin des piétons et des cyclistes;
- installer des places de stationnement pour deux-roues, couverts et sécurisés, côté Mirany et Belle-Idée;
- envisager la mise en place des « boucles de circulation » (ou « poches ») pour éliminer le trafic de transit passant par le chemin des Mésanges.

Des indicateurs évaluant le nombre d'élèves et de professeurs utilisant le vélo et les transports en commun, ainsi que le nombre de places de stationnement libérées permettront d'évaluer la situation et les mesures prises.



«Créer des places de stationnement pour les deux-roues»

(Résumé de la proposition n° M9)

Vélos et scooters encombrant souvent les trottoirs. Par ailleurs, il est nécessaire d'améliorer le confort et la sécurité du stationnement des deux-roues, sachant que les places aménagées sont relativement peu nombreuses dans la commune.

Les objectifs de cette proposition sont :

- éliminer les obstacles créés sur les trottoirs par les vélos et les scooters mal garés ;
- créer et aménager des places de stationnement pour les deux-roues (essentiellement des vélos) ;
- développer les places de stationnement devant les commerces ;
- favoriser l'intermodalité entre le vélo et les transports publics ;

Les places de stationnement sont à créer aux endroits stratégiques (arrêts de tram, de bus, commerces) avec, autant que possible, les caractéristiques suivantes : places sécurisées (permettant d'attacher le vélo à un élément fixe), visibles (sur un lieu de passage pour permettre la surveillance passive) et si possible couvertes ; places éventuellement équipées de prises électriques, alimentées par les panneaux solaires pour la recharge de vélos électriques. Il faut encourager les supermarchés à aménager une interface caddies – vélo (couverts, sécurisés avec parc à caddies attenant).

Pour les scooters, créer des places de stationnement sur la chaussée de façon à libérer les trottoirs.

Les places de stationnement devraient être conçues avec une identité visuelle forte, reconnaissable (look, matériaux, logo, carte d'itinéraires de vélo et pour les piétons). Elles pourraient servir de support de communication sur le développement durable et de mise en valeur des mesures prises dans le cadre de l'Agenda 21.

« Gestion des déchets »

L'Atelier du futur « Gestion des déchets » (AFCB02)

Ses membres

Coordinateur: Laurent Hirt.

Joëlle Abichaker, Léna Abichaker, Serge Baciocchi, Eric Bodenmüller, Philippe Grandjean, Josiane Missy, Jean Origa, Nicole Perruchoud, Walter Soder.

Consultant ECO 21: Rémi Merle.

Ses résultats

Le groupe a produit une fiche problématique et 6 fiches-actions validées par le Comité de pilotage. Ces documents sont consultables dans le site internet de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (accessible depuis www.chene-bourg.ch).

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins en informations des membres de l'Atelier du futur « Gestion des déchets », 4 documentations ont été réalisées par le bureau ECO21 :

- Doc 1: « Situation générale en matière de déchets ».
- Doc 2: « Infrastructures et organisation de la collecte des déchets à Chêne-Bourg ».
- Doc 3: « Entretien avec le service cantonal Environnement-Info: actualités, remarques, précisions ».
- Doc 4: « Données sur la publicité adressée ».



M. Laurent Hirt a présenté les travaux de l'Atelier « Gestion des déchets » lors du Forum III du 24 mai 2007.



Quelques membres de l'Atelier réunis lors de sa constitution le 24 novembre 2005

Les fiches-actions « Gestion des déchets »

« Remplacer les corbeilles de rues par des « corbeilles sélectives » afin de favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune » (Résumé de la fiche-action n° D1)

Dans le canton de Genève ainsi qu'à l'échelle de Chêne-Bourg, d'importants efforts d'information et de sensibilisation sont déployés pour faire changer les comportements et accroître le taux de recyclage des déchets.

Il peut néanmoins paraître incohérent que les changements de comportement demandés ne puissent se pratiquer que dans les domiciles privés et sur les lieux de travail... et pas systématiquement dans les lieux publics. En effet, de nombreux déchets (issus par exemple des boissons, de la restauration rapide et de la diffusion de journaux gratuits) se retrouvent mélangés dans les 200 corbeilles situées dans les rues et les parcs de la commune. C'est ainsi que 138 tonnes de déchets collectés dans l'espace public ont été incinérées en 2005. En outre, de multiples mégots de cigarettes souillent l'espace public, notamment aux arrêts de transports en commun.

L'objectif de cette proposition est donc de favoriser le tri des déchets dans les espaces publics de la commune en remplaçant toutes les corbeilles uniques installées sur le territoire communal par des corbeilles sélectives. Chacune de ces corbeilles sélectives devra être composée d'un récipient pour les déchets mélangés; le choix des autres récipients peut être évalué selon les emplacements afin de tenir compte des principaux types de déchets

produits dans l'environnement immédiat (en particulier papier, pet, aluminium-fer blanc, mégots).

La mise en place de cette action à l'échelle de Chêne-Bourg, fait unique dans la région genevoise, pourrait être saluée bien au-delà des frontières communales.

Pour composer des corbeilles sélectives, la récupération des corbeilles actuelles (en particulier celles décorées par les enfants des écoles) serait une solution à privilégier. Par ailleurs, aussi bien pour gérer au mieux des problèmes d'encombrements (notamment sur les trottoirs) que pour des raisons esthétiques, le ou les modèles de poubelles sélectives à acquérir devront être compactes et de taille réduite.

« Améliorer et généraliser la collecte du papier dans les immeubles de la commune grâce à la mise en place de bacs à papier installés près des boîtes aux lettres » (Résumé de la fiche-action n° D2)

A l'échelle du canton de Genève, 250 tonnes de papier sont incinérées quotidiennement malgré l'existence de structures de collecte!...

Un des principaux lieux où s'accumulent chaque jour des papiers jetés (sans être nécessairement recyclés) se trouve être l'emplacement des boîtes aux lettres.

Certaines allées d'immeubles sont équipées d'un bloc de boîtes aux lettres dans lequel est déjà intégré un bac pouvant récupérer le papier non désiré et des concierges sont attentifs à recueillir régulièrement ce papier en vue de son recyclage. Cependant, cette situation n'est pas généralisée. La présence de conteneurs destinés à la collecte sélective (entre autre du papier) et situés à proximité des immeubles est une solution globalement utile et très efficace. Toutefois, elle n'apporte pas une solution suffisante pour les personnes qui, lorsqu'elles relèvent leur courrier, ont l'habitude d'effectuer un tri sur place et de se séparer immédiatement de ce qui ne les intéresse pas (publicités ou journaux gratuits par exemple).

Les mesures demandées dans cette proposition sont les suivantes:

- faire en sorte qu'un bac de récupération du papier (ayant le pictogramme ad hoc pour clairement signifier son usage) soit disposé dans les allées des immeubles, à proximité immédiate des boîtes aux lettres.
- dans les allées qui disposeraient déjà d'un tel bac, s'assurer de son bon usage et ajouter le pictogramme ad hoc.

Un modèle de petite poubelle sélective en Allemagne



La mise en place efficace de cette action passe par une modification du règlement communal des déchets, une action de la commune auprès des régies immobilières et propriétaires d'immeubles, une participation des concierges et une action d'information à mener auprès des habitants. Ces interventions peuvent se réaliser dans le cadre des travaux de l'administration communale, sans budget spécifique pour la commune.



«Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation auprès des petites entreprises, commerces et artisans pour la promotion du tri correct des déchets»

(Résumé de la fiche-action n° D3)

Il s'agit de prolonger, au niveau communal, les efforts réalisés à l'échelle cantonale auprès des plus grandes entreprises. A Chêne-Bourg, le mandataire chargé de la levée des déchets constate des carences régulières dans le tri des déchets produits par des petites entreprises, commerçants et artisans.

La connaissance de ces difficultés permet, au nom de la commune, d'envisager une campagne de contacts personnalisés auprès des personnes concernées. Il s'agira, de manière courtoise, d'informer, de sensibiliser et d'adresser des recommandations afin d'améliorer les comportements de manière durable. Le contact devra être suivi afin d'encourager et de confirmer les améliorations. En outre, afin de créer une dynamique positive, cette démarche pourrait être l'occasion de féliciter publiquement les entreprises ayant un comportement exemplaire en leur octroyant un label «Développement durable» créé par l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (voir fiche-action CP2).

La fiche-action suggère que des jeunes de Chêne-Bourg contribuent à cette campagne dans le cadre de «petits-jobs». Un budget global de 6000 à 9000 francs serait utile.

Le nombre de contacts effectués auprès des petites entreprises, commerçants et artisans et résultats enregistrés et l'évolution de la quantité de déchets recyclés et incinérés constituent les indicateurs permettant de suivre les résultats de cette proposition.

«Organiser une campagne en collaboration avec la Fédération Romande des Consommateurs afin de favoriser l'utilisation d'une vignette destinée à refuser les publicités adressées non désirées.»

(Résumé de la fiche-action n° D4)

Situation et justification

La pratique de la «publicité adressée» (nominative) a progressé de près de 25% de 2000 à 2005. Cette technique commerciale permet notamment de toucher les personnes (de plus en plus nombreuses) qui apposent un autocollant «pas de publicités» destiné à refuser la publicité «non adressée».

De nombreuses personnes n'apprécient pas de recevoir des courriers publicitaires perçus comme sans intérêt et éliminés immédiatement, ce qui constitue un gaspillage de matière et d'énergie et une source de déchets...

En Suisse, le seul moyen de réduire le nombre de publicités adressées par courriers est de mettre individuellement en application une directive qui indique que «la publicité écrite par lettre non souhaitée n'est pas permise si le destinataire l'a expressément interdite à l'expéditeur».

La Poste indique comment il est possible de procéder à un refus d'acceptation d'une lettre ou d'un colis. La Fédération Romande des Consommateurs (FRC) a quant à elle édité une vignette «Refusé – S.v.p. rayez-moi de votre fichier».

Un refus de «publicité adressée» utilisant l'image médiatique de la FRC au travers de sa vignette pourrait avoir plus d'effet qu'un refus réalisé à titre uniquement individuel.



La vignette réalisée par la FRC

C'est pourquoi la proposition consiste à organiser une campagne communale d'information en partenariat avec la FRC: des vignettes se basant sur celle de cette association, avec le logo de l'Agenda 21 communal, seraient produites à l'attention des habitants de Chêne-Bourg. La fiche-action évoque en particulier le soutien médiatique que peut apporter la FRC et la nécessité de mesurer l'impact réel de la campagne en impliquant les habitants de Chêne-Bourg intéressés de transmettre les résultats concrets liés à l'utilisation de cette vignette.

Une vue de la halle de fabrication du compost à Châtillon



**«Mettre en place un lieu pour la distribution gratuite du compost cantonal dans le secteur des Trois-Chêne»
(Résumé de la fiche-action n° D5)**

Chaque habitant du canton de Genève peut prélever, pour son usage personnel, du compost fabriqué dans le site cantonal de Châtillon.

Pour s'approvisionner, les habitants de la commune de Chêne-Bourg doivent cependant traverser une partie du canton et l'usage d'un véhicule automobile individuel est dans ce cas difficile à éviter. De ce fait, les déplacements contribuent à accroître la pollution atmosphérique (gaz à effet de serre, poussières fines) ainsi qu'à engorger les voies de circulation.

Un lieu de distribution de ce compost gratuit dans le secteur des Trois-Chêne, destiné à l'usage des communiars, constituerait un service de proximité apprécié. En effet, la place allouée pour son stockage peut être relativement réduite, un compost prêt à l'emploi ne diffuse pas une odeur forte et les autorités cantonales ne s'opposeraient pas à une telle initiative.

Le site de la station d'épuration de Vilette (Thônex) est pressenti pour un tel projet, son aménagement et sa gestion pouvant se réaliser avec un budget réduit.

**«Intégrer une procédure visant à évaluer systématiquement l'organisation de la gestion des déchets dans les projets immobiliers (constructions à venir et rénovations)»
(Résumé de la fiche-action n° D6)**

A Genève, le règlement d'application de la loi cantonale sur la gestion des déchets impose que les immeubles soient équipés de «matériel et récipients de collecte» destinés à entreposer et récupérer les déchets triés. Ces exigences se retrouvent dans le «Règlement communal relatif à la gestion des déchets».

En cas de manquement à ces règles, des mesures administratives sont prévues pour imposer l'exécution de travaux et des amendes peuvent également être appliquées.

Malgré l'existence de ces textes, il arrive que des projets immobiliers se réalisent encore dans le canton de Genève sans que la gestion des déchets ne soit correctement organisée. La fiche-action demande la mise en place d'une procédure simple visant à prévenir ces risques dans la commune de Chêne-Bourg.

Concrètement, il s'agit de:

- modifier le règlement communal relatif à la gestion des déchets de manière à ce que toute nouvelle construction d'immeuble destiné à l'habitation ou au travail prévoit un local adapté à la collecte sélective des déchets (exigence à inclure à priori dans l'article 11).
- modifier le processus de validation des préavis relatifs aux autorisations de construire et des PLQ (Plans Localisés de Quartier) en y intégrant une procédure systématique de contrôle concernant la gestion des déchets.

La proposition ne génère aucun budget spécifique pour sa mise en application et sa gestion.



« Nature et environnement »

L'Atelier du futur « Nature et environnement » (AFCB03)

Ses membres

Coordinatrices: Astrid Baudet et Claudine Torello

Vidal Alvarez, Yannick Bisson, Serge Broquard, Olivier Dallais, Sabine Debarge, Jean-Louis Delabays, Maryse Fagno, Rodolfo Flück, Pascal Freymond, Sylvie Hottelier, Saddek Idjed, Marion Jaussi, Suzanne Kolly, Patrick Lacourt, Sylvie Lopez, Fabienne Morch, Antoine Morzier, Jacques-André Nawratil, Magali Origa, Thierry Sandoz, Yves Scheurer.

Consultante du bureau ECO21: Raphaëlle Juge

Ses résultats

Le groupe a produit une fiche problématique et 5 fiches-actions validées par le Comité de pilotage. Ces documents sont consultables dans le site internet de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (accessible depuis www.chene-bourg.ch).

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins en informations des membres de l'Atelier du futur « Nature et environnement », une documentation a été réunie par le bureau ECO21 sur :

- la nature en ville,
- la revitalisation de la Seymaz,
- les panneaux didactiques dans le domaine de la nature,
- la biodiversité
- le salage.

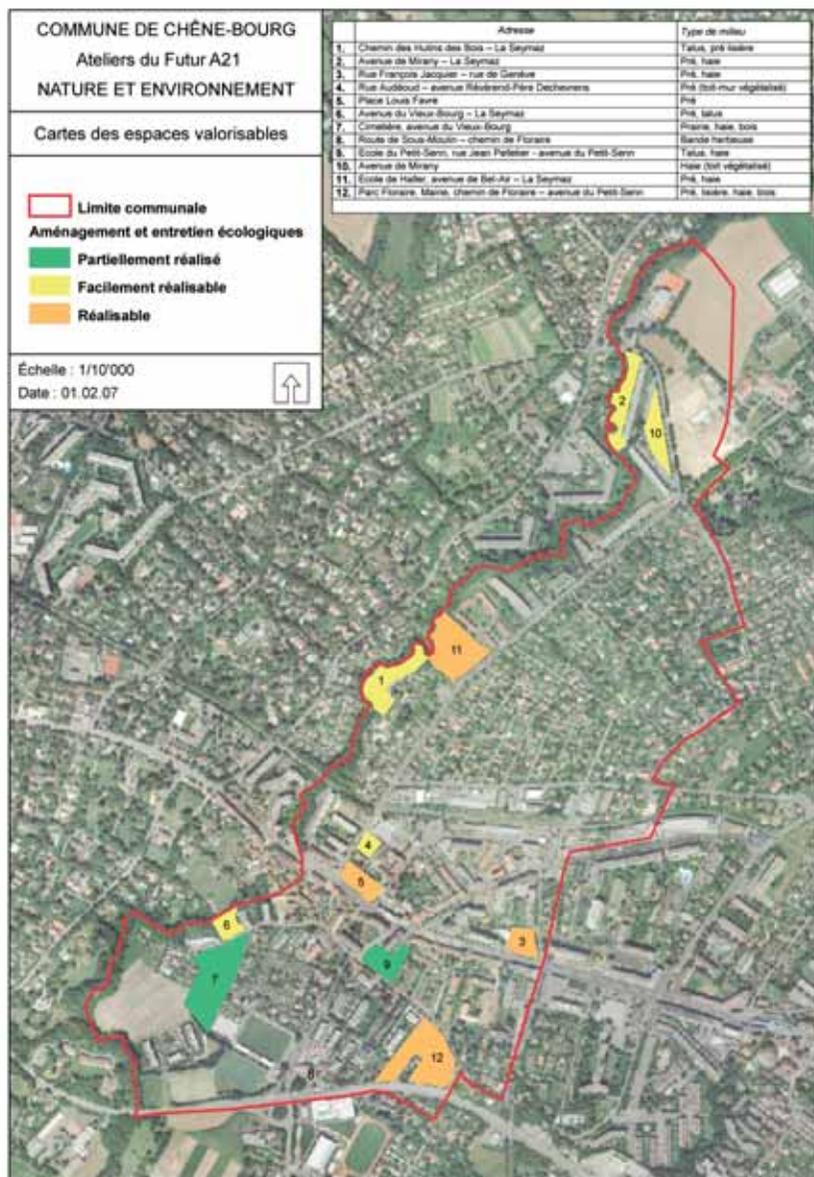


Quelques membres de l'Atelier réunis lors de sa constitution le 24 novembre 2005



M. Thierry Sandoz a présenté les travaux de l'Atelier « Nature et environnement » lors du Forum III du 24 mai 2007

Les fiches-actions « Nature et environnement »



Carte des espaces valorisables sur le territoire de Chêne-Bourg selon les travaux de l'AFCB03)

« Valoriser les potentialités écologiques des milieux semi-naturels urbains de Chêne-Bourg » (Résumé de la fiche-action n° N1)

Actuellement les rares milieux semi-naturels de la commune de Chêne-Bourg sont colonisés par une flore plutôt banale (peu diversifiée et de faible intérêt écologique pour la faune) et/ou par des plantes néophytes (non indigènes).

L'action concerne les terrains communaux. Elle porte sur :

- une renaturation et une revitalisation accentuées des parcs, espaces verts, talus, lignées d'arbres et biotopes favorables à la faune dans la commune: espèces indigènes, prairies, haies vives, talus à fauche tardive, pièces d'eau, abris (bâtiments), nichoirs, etc. ;
- la gestion adéquate des milieux (tontes espacées et fauches tardives, lutte contre les espèces envahissantes, etc.) pour conserver et favoriser la diversité biologique floristique et faunistique indigène et protéger les espèces rares ou menacées (amphibiens, chauves-souris, oiseaux, petits mammifères, etc.), gestion qui intègre les intérêts sociaux à la protection de la nature en ville (espaces de détente et de loisirs).

Treize sites sont d'ores et déjà inventoriés sur le territoire communal (propriété de la commune). Deux d'entre eux ont déjà fait l'objet de travaux de revitalisation. La fiche-action argumente largement l'intérêt de cette proposition en se basant sur le « Bilan environnemental de Chêne-Bourg » réalisé en 2004*. Elle décrit par ailleurs une liste d'actions concrètes et suggère qu'une information ad hoc sur les objectifs visés accompagnerait la réalisation des travaux d'aménagement (celle-ci aurait valeur d'exemple et permettrait d'encourager gérants d'immeuble et particuliers à en faire autant).

Enfin, les enfants de la commune pourraient être conviés à participer à des réalisations pratiques de projets de valorisation.

* Raphaëlle Juge, Mathieu Petite, Jean-Bernard Lachavanne. *Environnement de la commune de Chêne-Bourg – Etat des connaissances et bilan*, 181 p., 2004

«Mettre en place un parcours didactique le long de la Seymaz» (Résumé de la fiche-action n° N2)

La Seymaz constitue la seule véritable entité naturelle de Chêne-Bourg. C'est donc un élément précieux du paysage communal de même qu'un lieu privilégié de promenade pour ses habitants.

La pression humaine a des conséquences non négligeables sur le fonctionnement des écosystèmes de la rivière et de son cordon boisé ainsi que sur la diversité biologique. Ces milieux sont en effet particulièrement fragiles. En outre, le manque de respect des lieux (déchets, crottes de chien) entraîne une pollution visuelle notoire qu'il devrait être possible d'éradiquer dans une large mesure. La beauté du site et sa conservation justifient pleinement que des actions d'envergure soient entreprises pour sa sauvegarde.

La proposition vise donc à réaliser un parcours didactique et ludique (questions-réponses, jeux d'observation) le long des sentiers bordant la Seymaz. Ce parcours (si possible non limité au seul territoire de Chêne-Bourg) serait destiné à informer les promeneurs sur les richesses naturelles de la rivière et de son cordon boisé. Le but est également de les sensibiliser à la nécessité de préserver ces écosystèmes fragiles par des panneaux discrets et par l'intermédiaire d'une brochure d'accompagnement distribuée à tous les ménages de la commune.

Cette action s'intègre dans le projet de revitalisation de la Seymaz en cours de réalisation et peut bénéficier du soutien de l'Etat.

La fiche-action décrit les possibilités de valoriser et exploiter concrètement les structures mises en place grâce à l'organisation d'activités pédagogiques annexes impliquant en particulier les jeunes et les habitants en général.



«Réaliser un guide de promenades didactiques de sensibilisation au développement durable à Chêne-Bourg»

(Résumé de la fiche-action n° N3)

Au vu du développement important et essentiellement urbain de la commune, ses patrimoines naturel et architectural ou historique sont menacés. A travers eux, la qualité du paysage et la qualité de vie de la population actuelle sont aussi mis à mal. Il convient donc de conserver ces atouts, notamment en en faisant réaliser l'existence et l'importance par les habitants de Chêne-Bourg eux-mêmes. Ceux-ci connaissent en effet souvent mal leur commune et ne voient plus, à force de les côtoyer, les richesses patrimoniales qu'elle recèle. Ils ignorent aussi pour la plupart que leur qualité de vie dépend d'un développement durable de leur commune.

Un guide de promenades didactiques trouve ainsi sa justification dans la vocation de sensibiliser la population de Chêne-Bourg aux enjeux de développement de la commune en regard de la qualité de vie de ses habitants.

Celui-ci pourra se baser sur le plan directeur des chemins pour piétons et du schéma directeur du réseau cyclable. Il serait préférable d'envisager la réalisation de cette action en partenariat avec des communes voisines. Le guide ferait aussi partie d'un document d'accueil qui pourrait être édité à l'intention des nouveaux habitants.





Une rue du Plateau de Bel-Air

« Promouvoir la diversité biologique indigène auprès des habitants de Chêne-Bourg »

(Résumé de la fiche-action n° N4)

La Suisse n'est pas épargnée par le phénomène d'érosion de la diversité biologique. Tant au niveau fédéral que cantonal, des mesures de plus en plus drastiques sont prises pour lutter contre la disparition d'espèces animales et végétales.

A l'échelle communale ou intercommunale, avec le concours de professionnels (commerçants et spécialistes) acceptant de promouvoir la biodiversité indigène, il est aussi possible d'agir en faveur de la sauvegarde des espèces locales (plantes et animaux sauvages rares ou menacés de disparition). La participation concrète des habitants au maintien de la diversité biologique peut en outre avoir des retombées annexes telles que l'éveil de l'intérêt pour la nature et la compréhension de son fonctionnement (didactique) ou la valorisation du paysage communal (esthétique).

L'action se déroulerait en deux phases :

- la première viserait à convaincre des professionnels (prioritairement les jardineriers, pépiniéristes, horticulteurs, paysagistes, architectes, entreprises d'aménagement et d'entretien de jardins) d'adhérer à l'idée de promotion de la nature dans la commune et d'obtenir leur participation active à cette promotion (la fiche-action donne de nombreuses suggestions concrètes d'actions à proposer aux professionnels)
- la seconde serait de déployer une campagne d'information et de sensibilisation visant les particuliers. La communication se ferait par différents canaux et les messages utiliseraient des fiches thématiques portant sur des sujets relatifs à la conservation de la biodiversité ainsi qu'à l'aménagement et à l'entretien « naturels » et « écologiques » des terrasses et jardins privés (la fiche-action mentionne une quarantaine de ces thématiques).

« Elaborer un règlement communal sur le salage des voies et trottoirs, en vue de pérenniser une pratique communale consensuelle, à la fois soucieuse de la sécurité des personnes et respectueuse de l'environnement (flore et faune) »

(Résumé de la fiche-action n° N5)

L'épandage de sel (chlorure de sodium ou autres produits déglaçants) se pratique lorsque des risques de gel sont annoncés ou identifiés durant la période hivernale.

Les voiries du canton adaptent leurs interventions au cas par cas selon l'appréciation du risque au niveau local, sachant que l'intensité des interventions et les méthodes varient d'une commune à l'autre selon les consignes politiques, les habitudes de travail et l'appréciation des risques environnementaux. Le sujet soulève des interrogations, voire des inquiétudes sur les conséquences environnementales exactes du salage (végétation et faune aquatique en particulier). Dans la région genevoise, les données scientifiques portant sur les conséquences du salage sont lacunaires. On sait néanmoins que les concentrations en chlorure (dans les sols, les nappes souterraines, le lac ou dans une rivière telle que la Seymaz) n'atteignent pas des taux mettant en péril la faune aquatique. Toutefois, des niveaux élevés de conductivité (en relation directe avec le salage) ont été repérés dans des rivières genevoises (Nant d'Avril et Aire).

La voirie de Chêne-Bourg fait sienne l'expression « saler mieux pour saler moins » et pratique dans les faits un épandage de sel limité : les principaux axes de la commune sont traités tout en évitant un déversement important et plusieurs petites rues ne sont pas traitées. Les propriétaires d'immeubles ont une responsabilité dans l'entretien des abords de leur immeuble mais la voirie intervient cependant pour assurer la sécurité des piétons sur les trottoirs les plus pratiqués de la commune.

L'objectif de l'action est l'élaboration d'un règlement communal relatif au salage sur la base d'une analyse faite sous l'angle du développement durable (évaluation des risques de coûts et préjudices consécutifs à des accidents versus les avantages environnementaux, sachant qu'un usage modéré de sel limite les coûts d'achats) en vue de dégager des propositions consensuelles. Le règlement permettra de préciser, de valider et de pérenniser les objectifs et l'actuelle méthode de gestion de la voirie communale en matière de salage.

« Enfants et jeunes »

L'Atelier du futur « Enfants et jeunes » (AFCB04)



M. Joël Perriraz a présenté les travaux de l'Atelier « Enfants et jeunes » lors du Forum III du 24 mai 2007

Ses membres

Coordinateur : Joël Perriraz

Idriss Ait-Bouziad, Florence Albertini, Jean-Luc Boesiger, Claudia Burri, Annie Chavaz, Antoine Courvoisier, Jacqueline Cramer, Vivien Debarge, Saddek Idjed, Catherine Freymond, Kaarina Lorenzini, Mireille Mahrer, Jeanine Mesot, Jacqueline Methenitis, Christiane Nicolliin, Catherine Origa, Marie-Anne Pittala, Frédéric Pittala, Monica Poitrinel, Gérard Sermet

Consultant du bureau ECO21 : Olivier Walser

Ses résultats

Le groupe a produit une fiche problématique et 4 fiches-actions validées par le Comité de pilotage. Ces documents sont consultables dans le site internet de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (accessible depuis www.chene-bourg.ch).



Quelques membres de l'Atelier réunis lors de sa constitution le 24 novembre 2005

Les fiches-actions « Enfants et jeunes »



L'accès à la permanence dans le centre commercial (136 ch. de la Montagne à Chêne-Bougeries)

« Faciliter l'accès des jeunes de 15 à 25 ans à différents types d'emplois (petit-boulot, apprentissage, emploi) en renforçant les prestations de la permanence intercommunale **Action Trois Chêne pour l'Emploi** » (Résumé de la fiche-action n° EJ1)

Il existe à Chêne-Bourg de nombreux jeunes à la recherche d'une activité rémunérée, ponctuelle et/ou sur un terme plus long. Les emplois d'été au sein des services communaux sont très convoités et l'engouement manifeste pour trouver un « petit-job » sont deux exemples illustrant une réelle demande.

Dans le même temps, au niveau cantonal entre 1999 et 2004, l'on note que le nombre de dossiers de jeunes assistés (18-25 ans) est passé de 829 à 1502 (+ 81%) et cette tendance est confirmée dans le secteur des Trois-Chêne.

Afin de lutter contre cette précarité croissante de l'emploi, qui est aussi une précarité des rêves et des projets, de nombreux partenariats et niveaux de compétences doivent être activés.

La proposition concrète consiste à renforcer l'encadrement et le réseau des acteurs existants afin d'épauler au mieux les jeunes dans leurs démarches. Il s'agit de favoriser un environnement professionnel de proximité (rassurant et motivant) et d'influer sur les employeurs locaux potentiels: les services communaux, les entreprises et les commerces sis sur le

territoire, les associations locales et les particuliers ayant besoin de services, etc.

Plus précisément, dans les locaux conviviaux de l'actuelle permanence Action Trois Chêne pour l'Emploi, le but est de créer un poste supplémentaire à 100% entièrement consacré à la question de l'emploi des jeunes. La fiche-action décrit un projet de cahier des charges. Son financement serait assuré par les communes de Chêne-Bourg, Thônex et Chêne-Bougeries.

« Mettre en place une structure d'appuis **extra-scolaires** destinée aux enfants des écoles primaires sises sur la commune de Chêne-Bourg » (Résumé de la fiche-action n° EJ2)

Des études surveillées sont actuellement organisées dans les deux plus grandes écoles de la commune (Petit-Senn et De Haller). Ces mesures pédagogiques d'accompagnement (non obligatoires) sont assurées par les enseignants eux-mêmes et ne concernent actuellement que des enfants qui sont en difficulté. Les enseignants affirment ne pas pouvoir répondre, quantitativement et qualitativement, à une demande en soutien croissante.

Une aide complémentaire à ces mesures existantes serait donc très souhaitable pour réduire des écarts et des inégalités constatés en termes d'apprentissages scolaires entre les enfants de 5 à 12 ans des écoles primaires de la commune.

La proposition consiste à mettre en place une structure avec un lieu d'accueil gratuit ouvert aux enfants désireux de s'améliorer en lecture et/ou de recevoir une aide pour la réalisation de leurs devoirs. Trois fois une heure par semaine (en fin d'après-midi) serait par exemple envisageables dans les locaux du Centre de loisirs et de Rencontres de Chêne-Bourg. Un coordinateur serait nommé et l'encadrement



serait assuré par des adultes (parents, retraités) et par des jeunes de 15 à 25 ans (1 responsable pour 7 enfants au maximum). Il s'agirait de « bénévoles » bénéficiant néanmoins d'une petite rémunération plafonnée à 50 francs par semaine.

La fiche-action précise les objectifs (favorisant notamment les relations intergénérationnelles), l'organisation utile et les partenaires, sachant que cette action doit se dérouler avec la collaboration des responsables des écoles afin de connaître les réels besoins en soutien.

Le budget annuel (composé des rémunérations des personnes qui apportent leur aide) se situerait dans une fourchette de 6000 à 20'000 francs.

« Personnaliser l'adhésion de Chêne-Bourg à l'association *Le respect, ça change la vie*. Faire activement participer les enfants et les jeunes de la commune à cette campagne »
(Résumé de la fiche-action n° EJ3)

Les membres de l'Atelier du Futur « Enfants et jeunes » félicitent les autorités de Chêne-Bourg dans leur décision d'être partenaire de la campagne « Le respect, ça change la vie ».



Une participation active des enfants et des jeunes ferait gagner en puissance l'impact et la cohérence de cette adhésion. Dans les perspectives d'une approche participative et d'une pédagogie active (bien au-delà d'une seule et unique utilisation visuelle du logo), il s'agirait de créer des slogans propres à la commune de Chêne-Bourg, à la manière d'une campagne publicitaire, tel que « Le respect, ça change la vie et à Chêne-Bourg, on se dit bonjour ! ». La fiche-action demande de favoriser des participations et des prises d'initiatives en prenant les mesures suivantes :

- Informer les établissements scolaires (écoles primaires et CO), le Centre de Loisirs ainsi que les milieux associatifs accueillant des enfants et des jeunes du partenariat officiel de la commune de Chêne-Bourg à l'association Le respect, ça change la vie;
- Demander aux responsables des établissements et des structures concernés d'élaborer des projets avec les enfants et les jeunes sur

le thème du respect en général (sous forme de slogans, dessins, photos...) visant par exemple à promouvoir des gestes de politesse;

- Communiquer les réalisations : stand ponctuel sur l'espace public avec présentation des affiches et café offert (où l'on se dit simplement « bonjour »); présence visuelle permanente avec affichage de panneaux en des lieux stratégiques de la commune : abords des écoles, des terrains de sports, des parcs publics, des commerces, etc.; courrier à la population, etc.

« Organiser des activités ludiques encourageant la participation, toutes générations confondues, des habitants de Chêne-Bourg »
(Résumé de la fiche-action n° EJ4)

Au sein de la commune de Chêne-Bourg, nombreuses sont les activités de loisirs, culturelles ou sportives destinées aux enfants.

Par contre, les occasions durant lesquelles grands-parents, parents, jeunes et enfants ont la possibilité de partager ensemble des moments ludiques sont relativement rares. De récentes initiatives sont néanmoins à relever : au Centre de loisirs, des rencontres de familles en décembre 2006 (jeu de société, contes, film) et des petits-déjeuners familiaux (« sucré-salé ») les dimanches de janvier rencontrent un succès grandissant depuis 5 ans. Les festivités (avec tournoi de foot et jeux d'autrefois) très réussies à l'occasion de l'accueil des nouveaux habitants ont eu lieu en automne 2006. Enfin, l'exposition « A vous de jouer » qui s'est tenue plus récemment à Chêne-Bougeries a provoqué, quel que soit l'âge des participants, le même enthousiasme.

Le besoin et le plaisir de jouer ensemble sont donc bel et bien présents à Chêne-Bourg !

La proposition a pour objectifs :

- d'incorporer des moments ludiques au programme de manifestations déjà existantes sur la commune (fête de la musique, accueil des nouveaux habitants, etc.);
- de créer un ou des nouveaux événements annuels marquants. Par exemple : organiser une Fête du jeu (étalée sur un week-end ou sur une semaine), accueillir au Point Favre des expositions itinérantes sur le jeu (telles que « A vous de jouer »), élaborer un rallye sur le territoire communal, créer des zones temporaires de jeux dans l'espace public extérieur (rue, parc...), etc.

La fiche-action formule par ailleurs des recommandations d'activités ludiques et d'organisations (collaboration avec le Centre de loisirs, la ludothèque, le Centre sportif Sous-Moulin).

« Sécurité et ordre public »

L'Atelier du futur « Sécurité et ordre public » (AFCB05)



Quelques membres de l'Atelier réunis lors de sa constitution le 24 novembre 2005

M^{me} Catherine Fayant a présenté les travaux de l'Atelier « Sécurité et ordre public » lors du Forum III du 24 mai 2007.



Ses membres

Coordinateurs :

Danielle Butschi Haerberlin et Marcel Borloz

Roland Bernard, Jean-Louis Delabays, Catherine Fayant, Kete Fluck, Saddek Idjed, Mohamed Rabehi, Simon Regard, Georges Rondi, Bernard Schmidt, Walter Soder, Michel Suppeck, Didier Vincent.

Consultant du bureau ECO21 :

Jean-Bernard Lachavanne

Ses résultats

Le groupe a produit une fiche problématique et 8 fiches-actions validées par le Comité de pilotage. Ces documents sont consultables dans le site internet de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (accessible depuis www.chene-bourg.ch).

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins en informations des membres de l'Atelier du futur « Sécurité et ordre public », 6 documentations ont été réalisées par le bureau ECO21 :

- Doc 1 : « Personnes et organismes concernés par le domaine d'action – données générales et cantonales ».
- Doc 2 : « Descriptif de la situation en matière de sécurité et d'ordre public dans la commune de Chêne-Bourg ».
- Doc 3 : « Données sur l'endettement des jeunes ».
- Doc 4 : « Données concernant les victimes de délits et les sources d'information, de conseils et d'aides ».
- Doc 5 : « Accès aux infrastructures par les personnes à mobilité réduite ».
- Doc 6 : « Données sur l'éclairage public ».

Les fiches-actions « Sécurité et ordre public »

« Mettre en place une collaboration intercommunale entre les « Sécurités municipales » des communes des Trois-Chêne »

(Résumé de la fiche-action n° S1)

La « Sécurité municipale » est un service de l'administration communale. Les ASM (Agents de Sécurité Municipaux) assurent diverses tâches de proximité telles que le contrôle du stationnement des véhicules, le suivi de jeunes qui nécessitent une attention particulière, la sécurité des enfants dans l'espace public, la gestion de problèmes de déchets, les nuisances suscitées par les chiens. Ils répondent aux appels d'habitants en proie à différentes nuisances ou problèmes. Leur présence rassure les personnes qui se sentent fragilisées.

Pour mieux répondre au sentiment d'insécurité relevé dans la commune, les ASM devraient être plus souvent visibles par deux lors de circonstances où une présence affirmée de la sécurité municipale serait profitable au maintien du climat de confiance et de la sécurité.

Cependant, la sécurité municipale de Chêne-Bourg ne compte actuellement qu'un effectif de cinq ASM (dont une secrétaire) et la création de nouveaux postes demanderait des efforts financiers importants pour la commune.

Une recherche d'efficience conduit donc l'Atelier du futur à proposer une collaboration intercommunale en matière de sécurité municipale. Celle-ci pourrait se réaliser avec les ASM des autres communes des Trois-Chêne (Chêne-Bougeries et Thônex). Il s'agirait dans ce cas d'une quinzaine d'ASM qui collaboreraient de manière encore plus soutenue qu'aujourd'hui.

Cette coopération permettrait d'organiser une présence plus « dense » d'ASM lors d'événements ou de circonstances qui méritent une attention particulière pour préserver la sécurité ainsi que – grâce à des horaires plus souples - une plus grande fréquence de rondes dans des lieux sensibles après 22 heures.

La fiche-action décrit les étapes d'un processus conduisant à l'élaboration d'un protocole, en relevant la nécessité d'informer les habitants sur l'évolution de ce service.

« Communiquer sur les questions d'insécurité auprès des habitants » (Résumé de la fiche-action n° S2)

La commune de Chêne-Bourg n'échappe pas aux problèmes de criminalité (brigandages, agressions, cambriolages, dommages à la propriété, vols). Toutefois, les principaux acteurs locaux en charge de la sécurité sont globalement rassurants: le secteur des Trois-Chêne est « plutôt calme »; la présence visible des gardes-frontières aurait un effet dissuasif face aux comportements criminels.

On constate néanmoins l'existence d'un sentiment diffus d'insécurité parmi la population. Ce sentiment, souvent alimenté par des médias, peut par exemple conduire à craindre de manière excessive la présence de groupes de jeunes dans les allées d'immeubles, parkings et autres lieux publics de la commune ou à adopter des comportements inadéquats face à des menaces réelles ou non. C'est pourquoi une meilleure communication avec les habitants est proposée. Il s'agit en effet de:

- réduire les sentiments d'insécurité en communiquant (via les médias locaux) des informations et appréciations sur la réalité de la situation, les enjeux et les personnes en charge de contribuer à la sécurité;
- communiquer directement avec les groupes de personnes sensibles aux questions d'insécurité en leur transmettant une information et des conseils concrets (cibles privilégiées: habitants d'immeubles aux abords desquels existent des problèmes effectifs ou supposés; associations de personnes âgées, de parents d'élèves, de quartiers; jeunes).

Ces rencontres pourraient être animées par des représentants de la sécurité et le concierge en charge du lieu, etc. Un dialogue viserait à faire adopter de bons réflexes comportementaux tout en favorisant les liens sociaux et l'entraide entre personnes.

Cette action peut se réaliser dans le cadre de l'activité des partenaires concernés, donc sans budget spécifique.





Un panneau illustré par Zep à Carouge.

« Réduire les risques d'accidents de la circulation par des mesures de sécurisation et une meilleure signalétique. »

(Résumé de la fiche-action n° S3)

Le nombre d'accidents de la circulation enregistrés dans la commune de Chêne-Bourg a varié de 37 à 61 de 2000 à 2005. Par rapport au nombre d'accidents enregistrés dans le canton de Genève, un accident sur 70 s'est produit à Chêne-Bourg en 2005 (l'avenue de Bel-Air, le chemin de la Mousse, la rue Peillonex puis la rue de Genève ont enregistré le plus d'accidents).

Au-delà des chiffres, les membres de l'Atelier considèrent que la commune comporte des lieux potentiellement risqués, pour lesquels il serait utile d'envisager des mesures adaptées pour limiter les risques d'accidents (dus par exemple à des vitesses

A la sortie du village de Veyrier



inadaptées). La signalisation officielle existante pourrait aussi être complétée par des panneaux plus ludiques qui attirent l'attention. Des dessins (tels que ceux créés par le dessinateur Zep pour Carouge) sont cités en exemple pour leur caractéristique humoristique qui peut interpeller favorablement les conducteurs.

L'objectif est donc de réduire le nombre d'accidents de la circulation dans la commune en prenant différentes mesures préventives et répressives.

La fiche-action propose un mandat d'étude qui passerait par un inventaire des principaux secteurs dangereux, des constats réalisés sur place, la détermination d'objectifs (par ex. atteindre une vitesse moyenne des véhicules réduite de X km/h.) puis le choix des moyens spécifiques pour y parvenir, sachant que les solutions concrètes peuvent être de différentes nature selon les lieux: compteurs de vitesse, meilleure indication des routes de transit, coloration de la chaussée, remaniement d'accès « par poches », création de sens uniques... L'usage de radars apparaît comme une des solutions de répression indispensables.

La mise en place de nouvelles mesures devra bien entendu s'accompagner d'une information faite aux usagers de la route.

« Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation sur l'endettement des jeunes »

(Résumé de la fiche-action n° S4)

Le phénomène de l'endettement des jeunes devient de plus en plus préoccupant en Suisse: près d'un jeune sur trois serait actuellement endetté. Le niveau moyen d'endettement serait de 500 francs par personne, alors que de nombreux jeunes sont endettés de plusieurs milliers de francs. Les risques débutent souvent dès l'âge de 13-14 ans.

Dans les Trois-Chêne, le personnel du « CASS » et d'« Action Trois-Chêne pour l'Emploi » confirme être de plus en plus confronté à cette problématique. La consommation excessive via des cartes de crédit en télécommunications, matériels électroniques et habits en est la cause principale.

Pour un jeune, être dans une situation d'endettement comporte donc des risques élevés: une activité rémunératrice (petit boulot) pour régler une situation d'endettement peut entraîner une négligence dans sa formation. A un certain niveau d'endettement, certains attendent d'atteindre l'âge majeur (18 ans) pour toucher des aides sociales et s'ancrer dans l'assistanat... On peut aussi craindre le risque d'un accroissement de la délinquance touchant des jeunes n'ayant plus de repères et que leur situation financière marginalise.



Les Rues-Basses de Genève, un lieu de dépenses aussi pour les jeunes

Les objectifs de la campagne sont :

- sensibiliser les jeunes endettés et leurs parents pour qu'ils réagissent le plus vite possible afin d'éviter que ne se développe une situation durablement grave;
- diminuer le nombre de jeunes endettés (et en conséquence les coûts sociaux);

La fiche-action détaille les possibilités de mise en place de l'action: les différents partenaires (en contact avec les jeunes) à solliciter ainsi que différentes idées d'actions concrètes à réaliser: organisation de réunions de sensibilisation, initiations à la tenue d'un budget, présentation de sketches, réalisation de documents d'information et d'affichettes vantant l'intérêt d'être dégagé des dettes pour être autonome et libre de pouvoir faire des projets «sympas».

Cette campagne serait idéalement à entreprendre au niveau des Trois-Chêne.

«Promouvoir le fonds Helios auprès des commerces de Chêne-Bourg afin de faciliter leur accessibilité par les personnes handicapées» (Résumé de la fiche-action n° S5)

Les autorités de la commune de Chêne-Bourg se préoccupent d'agir sur l'environnement pour faciliter l'intégration des personnes handicapées et leur assurer des déplacements sécurisés. La fiche-action évoque plusieurs mesures prises par exemple dans la salle communale et dans d'autres lieux de la commune (parcs, trottoirs, accès aux écoles, etc.).

En plus de ces infrastructures publiques, l'intérêt des personnes handicapées est bien entendu aussi de pouvoir accéder et se déplacer (correctement et en sécurité) dans les espaces privés tels que cafés, restaurants, coiffeurs, magasins d'alimentations, etc. Ce n'est souvent pas le cas et les transformations

que devraient entreprendre les commerces représentent un coût qui peut s'avérer dissuasif pour les propriétaires et les gérants de ces établissements.

Depuis 2004, existe dans le canton de Genève une aide financière (le «Fonds Helios») destinée précisément à faciliter la réalisation de transformations architecturales visant à favoriser l'accessibilité des lieux privés ouverts au public par les personnes handicapées. Ce fonds, créé par le Département de l'action sociale et de la santé et soutenu par la fondation Hans Wilsdorf, permet de financer jusqu'au deux tiers les projets qui lui sont soumis.

L'action consiste à promouvoir l'existence de cette aide substantielle auprès des commerces de Chêne-Bourg. La campagne d'information proposée suggère l'envoi de courriers et l'utilisation des médias locaux à disposition (journal Le Chênois, site internet et lettre d'information électronique).

La préparation et la réalisation de cette action pourraient vraisemblablement se réaliser au sein de l'administration communale, donc sans budget spécifique.

«Intégrer des informations spécifiques aux personnes handicapées dans le Plan officiel des Trois-Chêne» (Résumé de la fiche-action n° S6)

La commune de Chêne-Bourg dispose de différentes infrastructures favorisant le déplacement sécurisé des personnes handicapées et leur accès à divers lieux (bâtiments et parcs).

Au niveau cantonal, il existe un guide conçu pour les personnes handicapées et des associations ne manquent pas de transmettre à leurs membres des recommandations pratiques en relation avec leur handicap.

A l'échelle locale, des articles de presse parus dans le journal «Le Chênois» ont fait cas d'aménagements créés à l'attention des personnes handicapées.

L'action a pour but de compléter cette panoplie d'informations en introduisant, dans le Plan officiel des Trois-Chêne, des informations concrètes pour les personnes handicapées sur les principaux aménagements qui existent à Chêne-Bourg, Thônex et Chêne-Bougeries.

La fiche-action décrit la mise en place de l'action, en particulier la collaboration nécessaire de Thônex et Chêne-Bougeries pour que cette information couvre bien tout le secteur. Par ailleurs, l'association genevoise HAU (Handicap Architecture Urbanisme) peut



apporter son soutien pour déterminer les informations les plus pertinentes à faire figurer dans le plan.

En marge de cette action, afin de promouvoir les facilités prévues pour les personnes handicapées à l'occasion des fêtes organisées sur la commune de Chêne-Bourg, les membres de l'Atelier souhaitent que les organisateurs de manifestations dans la commune soient invités à placer dans leurs publicités (affiches, flyers), l'expression « Accessible aux handicapés ».

«Elaborer un «Plan directeur lumière» concernant l'éclairage et les illuminations des lieux publics de la commune»

(Résumé de la fiche-action n° S7)

L'éclairage public est un élément indissociable de la qualité de vie. Il contribue à la sécurité des usagers de la route ainsi qu'à celle des piétons.

A ce jour, 470 luminaires sont installés sur le territoire communal et différents procédés (plus ou moins actuels et performants) se côtoient. Selon les Services Industriels de Genève (SIG), plus de la moitié de ces luminaires (270 à 280) fonctionne avec le procédé de la « vapeur de mercure », une technique jugée ancienne, gourmande en énergie, et qui diffuse une lumière de couleur blanche-bleutée fort peu appréciée lors des débats du groupe de réflexion.

Les SIG propose aux communes d'établir un « Plan directeur lumière ». Il s'agit de susciter une réflexion d'ensemble sur l'éclairage public et les illuminations, en s'interrogeant sur ce qui doit être ou non éclairé, dans quel but et comment, de manière à identifier des solutions cohérentes, fonctionnelles et profitables pour améliorer la qualité de vie. Ce plan directeur se réalise en une année environ et la participation des SIG et de leurs conseillers est gratuite pour la commune. Sa mise en place peut ensuite être projetée sur plusieurs années, de manière à correspondre aux possibilités financières de la commune.

Les membres de l'AFCB05 souhaitent que Chêne-Bourg s'engage dans la réalisation d'un tel plan, avec une recommandation principale : appliquer les principes du développement durable grâce à une prise en compte équilibrée des critères sociaux (sécurité, cadre de vie), économiques (coûts) et environnementaux (impact de la lumière sur la faune et la flore). La fiche-action évoque par ailleurs l'intérêt d'une démarche au niveau des Trois-Chêne, l'utilité d'impliquer des associations, les ASM et la population.



Propositions « inter-ateliers »

Les trois propositions qui suivent ont germé dans des Ateliers du futur. Ces idées ne relèvent pas spécifiquement de l'un des cinq domaines d'action travaillés en profondeur au cours de cette « étape 1 ». Le Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg les a néanmoins jugées pertinentes et les propose aux autorités de la commune.

« Dans l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, introduire un point « Questions du public » (Résumé de la proposition n°CP1 réalisée grâce à la suggestion des membres de l'AFCB05)

Le public peut assister aux séances du Conseil municipal de Chêne-Bourg. Toutefois, il ne dispose pas d'un espace lui permettant de s'exprimer publiquement en posant des questions aux élus.

Cette possibilité existe dans d'autres communes genevoises telles que Lancy et Plan-les-Ouates. Pour porter une interrogation ou demander des précisions sur un sujet, il s'agit d'une solution simple, pratique et rapide qui contribue à faire vivre la démocratie locale.

La proposition demande donc à introduire, dans l'ordre du jour de chaque séance du conseil municipal, un point « Questions du public » permettant à l'assistance d'intervenir pendant un temps limité.

La mise en place de cette action (qui ne nécessite pas de budget spécifique) demandera :

- de modifier le règlement du Conseil municipal ;
- d'informer les habitants à propos de cette mesure par le biais des principaux médias à disposition (journal *Le Chênois*, site internet de la commune).

Le suivi de l'action et son amélioration continue sont envisagés sur la base d'une note annuelle se référant en particulier au nombre de personnes présentes et aux questions posées.

« Créer un label communal « développement durable » destiné à être attribué à des projets et à des entreprises, commerces, artisans et autres organismes de Chêne-Bourg »

(Résumé de la proposition n°CP2 réalisée sous l'impulsion des membres de l'AFCB02)

En réponse aux défis globaux et locaux en matière de développement durable, différents efforts se déploient au quotidien dans des entreprises, des commerces, des activités artisanales ou encore des associations présentes ou actives à Chêne-Bourg. La plupart de ces efforts se fait néanmoins dans l'ombre. Or, les changements de comportement se produiront d'autant plus facilement (ou d'autant moins difficilement) que les réussites seront signalées, mises en exergue et valorisées aux yeux de tous.



La mairie, depuis le parc Floraire



Une vue prise lors du Forum II de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. La participation des citoyens concernant l'aménagement de leur cadre de vie se justifie par les recommandations de l'ONU (conférence de Rio en 1992 et de Johannesburg en 2002).

Il est proposé la création d'un label communal «développement durable». Celui-ci pourrait être décerné périodiquement à des organismes ainsi qu'à des projets issus de particuliers et de milieux associatifs.

Les objectifs visés par cette proposition sont :

- stimuler et valoriser la mise en pratique concrète du développement durable parmi les organismes actifs à Chêne-Bourg et dans le cadre de l'élaboration de projets ;
- contribuer à la sensibilisation et à l'information des communiens et des personnes qui travaillent à Chêne-Bourg sur les principaux enjeux du développement durable ;
- affirmer de manière visible la place accordée à l'Agenda 21 dans la commune.

La bonne mise en place de cette action demande au préalable l'élaboration d'un projet circonstancié adapté à la commune de Chêne-Bourg et soumis par un mandataire spécialisé.

«Organiser des réunions publiques (agoras) pour permettre à la population de Chêne-Bourg de s'exprimer sur des sujets communaux d'actualité, susceptibles d'exercer une influence sur leur qualité de vie» (Résumé de la proposition n°CP3 élaborée avec les membres de l'AFCB03)

Au cours d'une législature, la commune et ses élus sont appelés à prendre position sur différents sujets d'actualité. Or, certains d'entre eux constituent un enjeu en matière de qualité de vie pour les habitants. Dans une telle situation, il est proposé que des consultations publiques soient organisées : lors d'une soirée unique (voire en quelques rendez-vous selon les cas), ces consultations permettraient de recueillir les réactions, avis et propositions de la société civile sur le sujet donné.

L'objectif de ces réunions publiques serait donc :

- de constituer un apport utile et constructif aux commissions municipales en charge de traiter les dossiers qui leur sont soumis ;
- de permettre aux Conseil administratif, Conseil municipal et commissions municipales ad hoc d'être à l'écoute de la population ;
- d'impliquer davantage la population dans la vie de la commune.

Suscitées par des élus, le Conseil administratif, voire par la société civile, ces réunions publiques devraient réunir des personnes représentatives des milieux économiques, sociaux et environnementaux, de manière à ce que les débats et ultérieurement les choix effectués par les élus tiennent compte des trois pôles du développement durable. D'une manière plus générale, tous les habitants intéressés par la vie de leur commune devront être invités à participer aux événements.

Etape 2 : c'est parti !

L'année 2008 s'annonce fructueuse pour l'Agenda 21 de Chêne-Bourg. En effet, cinq nouveaux Ateliers du futur ont commencé à se réunir à la fin de l'année 2007. Leurs travaux vont se prolonger approximativement jusqu'à la fin de l'année 2008. Il est donc encore temps de rejoindre l'un ou l'autre des cinq groupes de réflexion pour donner son avis, faire des propositions et participer ainsi concrètement à la vie de la commune.

Forum III : la participation citoyenne au rendez-vous

Le point de départ de l'étape 2 de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg fut le troisième forum de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg qui s'est tenu le 24 mai 2007 au Point favre.

La soirée fut vivante et animée avec brio par le journaliste Benoît Aymon (présentateur de « Passe-moi les jumelles » sur la TSR). Des membres de chaque Atelier du futur ont présenté leurs travaux à l'assistance. Puis, plusieurs dizaines de personnes se sont inscrites pour devenir membre de l'un des cinq nouveaux Ateliers du futur proposés.

Les cinq Ateliers du futur de l'étape 2

Les premières séances des Ateliers du futur de l'étape 2 se sont déroulées au cours des dernières semaines de l'année 2007. Les réflexions vont donc se poursuivre durant l'année 2008 et conduire à l'élaboration de propositions concrètes. Il est encore possible aux habitants de Chêne-Bourg intéressés d'intégrer l'un ou l'autre de ces groupes de réflexion.

Comme lors de la première étape, chaque Atelier du futur de Chêne-Bourg (AFCB 06 à AFCB 10) prend en charge un domaine d'action particulier, lequel comprend différentes problématiques jugées prioritaires pour la commune de Chêne-Bourg.

« Emploi et activités économiques » (AFCB 06)

- Réinsertion des chômeurs dans la vie professionnelle
- Création d'emplois (notamment dans les domaines de l'environnement et du développement durable)
- Petits commerces diversifiés
- Attirer des industries propres

« Solidarité et accueil » (AFCB 07)

- Solidarité intergénérationnelle et interculturelle
- Structures d'accueil pour tous les âges
- Lieux de convivialité





«Energie et bâtiments» (AFCB 08)

- Choix des matériaux (isolation thermique et phonique)
- Lutte contre le gaspillage dans les bâtiments (isolation, éclairage, chauffage...)
- Promotion d'énergies renouvelables
- Energie propre généralisée



«Immobilier et aménagement» (AFCB 09)

- Maîtrise des coûts
- Prix de location (loyers modiques pour les personnes à bas revenu)
- Cadre de vie (convivialité / intimité)
- Equipements (personnes âgées, handicapés...)
- Constructions harmonieuses, respect de l'environnement
- Architecture de qualité (Vieux-Bourg)



«Santé et consommation» (AFCB 10)

- Prévention contre les maladies de la dépendance (drogue, médicaments, alcoolisme, tabagisme) et assistance
- Comportements individuels et collectifs à adopter
- Promotion de l'alimentation saine
- Récupération des produits non vendus (banque alimentaire genevoise)
- Mode de consommation durable; communication en collaboration avec les écoles

Le Comité de pilotage de l'étape 2

Son rôle consiste à encadrer le processus d'élaboration de l'Agenda 21. Partiellement renouvelé et renforcé en 2007 pour la seconde étape, cette force de proposition comprend toujours une majorité de représentants de la société civile :

- ▶ 16 représentants de la société civile ;
- ▶ 5 conseillers municipaux (1 par parti politique siégeant au Conseil municipal) ;
- ▶ 3 représentants de l'exécutif (2 conseillers administratifs, le secrétaire général) ;
- ▶ 5 consultants du bureau ECO21 ;
- ▶ 1 représentant de l'Etat de Genève.

Informations et contact

Cette plaquette «Chêne-Bourg demain» constitue la 3e publication spécialisée sur l'Agenda 21 communal portant ce titre et distribuée dans tous les ménages de la commune. Les précédentes (d'une pagination nettement plus réduite) ont été éditées à l'occasion de la préparation des forums II (2005) et III (2007).

D'autres moyens sont utilisés ou ont été créés par l'Agenda 21 communal pour assurer une information et une communication avec les habitants de Chêne-Bourg .

- ▶ Le journal intercommunal «Le Chênois» se fait fréquemment l'écho de l'avancement de l'Agenda 21.
- ▶ Le site internet de la commune (www.chene-bourg.ch) donne accès à un site spécifique à l'Agenda 21 local, lequel comporte de nombreuses informations sur la démarche de développement durable et son état d'avancement.

Les membres du Comité de pilotage de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg (étape 2)

Conseillers administratifs
Pierre Debarge (Président)
Beatriz de Candolle

Secrétaire général
André Nasel

Conseillers municipaux
Céline Corrado, Suzanne Kolly,
Christiane Nicolini, Georges Richard,
Gérard Sermet

Représentants de la Société civile
Idriss Ait-Bouziad, Serge Baciocchi,
Astrid Baudet, Catherine Fayant, Laurent Hirt, Michel Hug, Patrick Lacourt, Serge Locatelli, Mireille Mahrer, Eric Morzier, Jacques Nawratil, Joël Perriraz, Frédéric Pittala, Simon Regard, Thierry Sandoz, Isabelle Voser-Junod

Représentant de l'Etat de Genève
Alexandre Epalle

Consultants ECO21
Raphaëlle Juge, Jean-Bernard Lachavanne,
Rémi Merle, Andrés November,
Olivier Walser

Actualité

ACTUALITE

Bienvenue sur le site "Agenda 21" de la commune de Chêne-Bourg !

A l'occasion du Forum public Chêne-Bourg demain III du jeudi 24 mai 2007, ce site contribue à la diffusion publique de **34 propositions d'actions concrètes**, fruit du travail du Comité de pilotage et de cinq Ateliers du futur. Les propositions se trouvent dans les différentes pages du chapitre « TRAVAUX 2006-2007 ».

Le site montre par ailleurs la démarche adoptée à Chêne-Bourg pour « faire du développement durable », présente ce qui a déjà été fait ainsi que la nouvelle étape durant laquelle la participation citoyenne va bien entendu rester au cœur de la démarche !

Au fil des mois, le site rendra compte de l'évolution des travaux de l'Agenda 21 communal : les nouvelles propositions d'actions, les décisions des autorités, la mise en place des actions puis leurs résultats sur le terrain, les événements publics en relation avec cette démarche, etc.

Bonne navigation et à bientôt !

AGENDA 21
COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

La page principale
d'une lettre d'informa-
tion électronique
«Chêne-Bourg_21»

CHÊNE-BOURG_21
Lettre d'information de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg

AGENDA 21
COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

Numero spécial - Mai 2007:

L'Agenda 21 de Chêne-Bourg
Forum public 3
Jeudi 24 mai 07

Le site de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg maintenant en ligne!
Il présente les propositions des premiers Ateliers du futur et bien d'autres choses encore (galeries photos, liens, informations diverses...). **Consultez-le!**

Forum 3: tous au Point favre ce jeudi 24 mai à 20 heures!
Invitez au forum vos voisins de Chêne-Bourg et vos amis d'autres communes! **Le programme de la soirée**

SPECIAL FLASH INFO - SPECIAL FLASH INFO - SP

S'abonner gratuitement | Recommander à un ami | Sondages
Archives | Informations Agenda 21 | Contacts | Site de Chêne-Bourg | Se désinscrire
Téléchargez cette lettre d'information au format pdf

- Des premières éditions de lettres électroniques («Chêne-Bourg_21») ont été adressées depuis la fin de l'année 2005: ces lettres comportent des informations d'actualité, ainsi que des éco-gestes, mini-sondages ou quiz; l'abonnement à cette lettre est gratuit en envoyant vos références à agenda21@chene-bourg.ch ou en remplissant le talon ci-contre.

Par ailleurs, les forums publics permettent des contacts directs avec les acteurs de l'Agenda 21 et l'adresse électronique agenda21@chene-bourg.ch permet un contact personnalisé pour obtenir des réponses ou transmettre des suggestions.

Soyez acteur de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg !

Pour participer concrètement à la démarche de développement durable de votre commune, ou simplement pour rester informé par courriel, utilisez le coupon ci-dessous.

► **Coupon à adresser à :**

Mairie de Chêne-Bourg
Agenda 21
46, avenue Petit-Senn
Case postale 148
1225 Chêne-Bourg

► ou à envoyer par **fax au 022 348 15 80**

► Vous pouvez aussi adresser vos coordonnées
par courriel à : agenda21@chene-bourg.ch



Oui, je m'intéresse à l'Agenda 21 de Chêne-Bourg !

Je dispose d'une adresse électronique (voir ci-dessous) et je suis intéressé(e) de recevoir gratuitement *Chêne-Bourg_21*, la **Lettre d'information électronique** de l'Agenda 21 de Chêne-Bourg.

J'habite ou je travaille à Chêne-Bourg et j'envisage de rejoindre un Atelier du futur (cochez ce qui convient) :

N° 6: Emploi et activités économiques

N° 7: Solidarité et accueil

N° 8: Energie et bâtiments

N° 9: Immobilier et aménagements

N° 10: Santé et consommation

Nom, prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

